

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

---

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA

2019



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>7</b>
A.	ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	8
B.	RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	13
C.	RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	16
D.	RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	16
E.	AUTRES INFORMATIONS	17

<b>2</b>	<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>19</b>
A.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	20
B.	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	25
C.	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	26
D.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	30
E.	FONCTION D'AUDIT INTERNE	32
F.	FONCTION ACTUARIELLE	34
G.	SOUS-TRAITANCE	34
H.	AUTRES INFORMATIONS	34

<b>3</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>35</b>
A.	INTRODUCTION	36
B.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	36
C.	RISQUE DE MARCHÉ	38
D.	RISQUE DE CRÉDIT	40
E.	RISQUE DE LIQUIDITÉ	41
F.	RISQUES OPÉRATIONNELS	42
G.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	43
H.	AUTRES INFORMATIONS	43

<b>4</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>45</b>
A.	ÉVALUATION DES ACTIFS	47
B.	ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	49
C.	ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	51
D.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	52

<b>5</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>53</b>
A.	FONDS PROPRES	54
B.	SCR ET MCR	58
C.	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	59
D.	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	59
E.	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	59

<b>6</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>61</b>
----------	----------------	-----------

# RAPPORT UNIQUE SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

GRUPE DES ASSURANCES  
DU CRÉDIT MUTUEL SA

2 0 1 9

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société GACM SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet des publications des Assurances du Crédit Mutuel : <http://acm.fr>.

# INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

**ACAV** : Assurances à capital variable

**ACPR** : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**ACS** : Aide à la complémentaire santé

**ALM** : *Asset Liability Management* – Gestion actif-passif

**ANC** : Autorité des normes comptables

**BE** : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

**BSCR** : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

**CRC** : Comité de la réglementation comptable

**EIOPA** : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**IAS/IFRS** : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

**LFR** : Loi de finances rectificative

**MCR** : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

**OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

**ORSA** : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

**PPE** : Provision pour participation aux excédents

**QRT** : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

**SCI** : Société civile immobilière

**SCR** : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

**SFCR** : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

**TAG** : Taux annuel garanti

**UC** : Unités de compte

**VA** : *Volatility adjustment* – Ajustement pour volatilité

# SYNTHÈSE

## Introduction

Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 359 du règlement délégué 2015/35, la société GACM SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes l'ensemble des états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

## Gouvernance

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après dénommé « GACM SA » ou « GACM ») est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et la société consolidante des autres entités du GACM.

Le GACM SA est une société anonyme à conseil de surveillance et directoire. Le directoire assure sa direction effective. Elle est également dotée de quatre responsables fonctions clés, communs à toutes les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. La société a adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle. Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

La composition du directoire du GACM SA n'a pas connu de changements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## Faits marquants

### Événement postérieur à la clôture : pandémie COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, mercredi 11 mars 2020, que l'épidémie due au coronavirus devait désormais être considérée comme une pandémie et appelé à l'action de chacun pour combattre la maladie. Les différents États membres de l'Union Européenne ont pris des mesures appropriées et sans précédent visant à freiner la progression de cette pandémie pour en limiter les conséquences à la fois sanitaires et économiques.

Dans ce contexte, le comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend toutes les dispositions nécessaires, en relation étroite avec les responsables et les cellules de crise de toutes les entités et les autorités publiques et sanitaires.

Dès lors, les priorités de l'ensemble des sociétés du GACM s'inscrivent dans ce cadre :

- protéger l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que leurs proches, en privilégiant notamment le télétravail dès lors que cela est possible avec un renforcement des équipements et des infrastructures de connexion à distance ;
- apporter le nécessaire soutien à leurs clients et réseaux en assurant la continuité de leurs activités et de leurs missions essentielles. Cette continuité d'activité, éprouvée, est déjà une réalité.

Ainsi, les Assurances du Crédit Mutuel s'engagent à être solidaires de leurs assurés et ont notamment pris rapidement les mesures suivantes :

- report des appels de cotisations pour l'ensemble de leurs clients indépendants, professionnels, entreprises et associations (tant en assurance de biens qu'en assurance de personnes) jusqu'à début mai 2020 au plus tôt, afin de préserver la trésorerie des entreprises les plus touchées par le ralentissement économique ;
- gel des échéances bancaires pour les clients professionnels et entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : les cotisations de l'assurance des emprunteurs ne seront pas prélevées tant que les échéances de prêts sont prorogées pour une durée pouvant atteindre 6 mois ;
- contribution au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics et visant à pallier les conséquences économiques et financières de cette crise sanitaire auprès des TPE et des indépendants, secteurs particulièrement touchés ;
- mise en place d'une prime de relance mutualiste visant à compenser une partie de la perte de revenus des artisans, commerçants, professionnels et PME durant la période de confinement. Cette prime, dispositif extracontractuel, est versée aux clients qui ont souscrit une assurance multirisque professionnelle avec poutre d'exploitation.

Les impacts de cette situation exceptionnelle sur l'activité, la situation financière et les résultats 2020 du GACM nécessiteront du recul pour être définitivement établis.

Dans l'immédiat, cette crise a conduit à une forte baisse des marchés actions. Toutefois, les calculs des ratios de solvabilité établis à intervalles réguliers par la société depuis le début de cette pandémie ont permis de mettre en évidence que les exigences réglementaires en la matière avaient systématiquement été respectées.

Au-delà des impacts liés à l'évolution des marchés financiers, cette pandémie sera susceptible de se matérialiser par des pertes techniques sur certains portefeuilles de contrats, notamment au titre des risques décès et incapacité de travail.

La direction du groupe est particulièrement attentive à l'évolution de la situation afin de prendre les mesures adéquates dans les meilleurs délais.

### Un environnement de taux durablement bas

L'annonce en juin 2019 de la poursuite de la politique de *quantitative easing* engagée par la BCE s'est matérialisée par une nouvelle baisse des taux.

Au-delà des niveaux de taux inédits constatés au second semestre 2019 – avec l'OAT à 10 ans passée en territoire négatif, un changement de perspective et un consensus semblent se dégager sur le maintien durable de cette situation.

Cet environnement affecte en premier lieu la rentabilité prospective et les ratios de solvabilité des sociétés d'assurance-vie. En assurance-vie, la stratégie du groupe visant une meilleure diversification de l'épargne financière de ses assurés, à la fois sur la collecte, mais aussi sur l'encours, a été maintenue en 2019. Afin de limiter la dilution des rendements des portefeuilles obligataires, le GACM a par ailleurs relevé les frais d'entrée relatifs aux versements sur supports en euros, et ce, sans dérogation possible.

Dans ce contexte, la politique de taux servis continue de traduire la volonté d'assurer un équilibre entre la correcte rémunération des contrats et la préservation des capacités distributrices pour les exercices futurs. Les taux servis au titre de l'exercice 2019 sont ainsi en diminution d'environ 0,40 %, pour atteindre en moyenne un peu plus de 1,20 %.

Cette situation impacte également les provisions techniques comptabilisées par le GACM, notamment celles relatives aux risques à plus longue durée. La baisse des taux s'est ainsi traduite par l'augmentation des provisions, en assurance automobile plus spécifiquement sur l'indemnisation de dommages corporels, et en assurance de personnes principalement au titre des risques dépendance et incapacité de travail. L'impact sur le résultat 2019 des changements de taux techniques est globalement de l'ordre de 85 millions d'euros avant impôt.

Enfin, les tarifs des affaires nouvelles des contrats à primes nivelées, notamment en obsèques et en dépendance, ont été adaptés en conséquence.

### Diversification des fonds propres d'ACM VIE SA

En fin d'année 2019, ACM VIE SA a décidé d'émettre un prêt subordonné d'un montant de 500 millions d'euros, avec un coupon annuel de 1,817 % et une échéance prévue le 18 décembre 2029. Ce prêt a été souscrit par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

La compagnie a profité des niveaux historiquement bas des taux et des *spreads* pour diversifier sa structure de capital. Ce prêt subordonné constitue des fonds propres de base de niveau 2 conformément aux articles 72 et 73 du règlement délégué n° 2015/35 du 10 octobre 2014 complétant la directive Solvabilité II.

### Événements climatiques

L'année 2019 a été exceptionnelle par la succession d'événements climatiques de natures très diverses : grêle, inondations, tremblement de terre et surtout sécheresse. L'ensemble de ces événements représente pour le GACM une

charge de 185 millions d'euros (143 millions d'euros nets de réassurance), un montant sensiblement plus élevé qu'en 2018.

Les conséquences financières exactes des sécheresses sont délicates à évaluer. Les sinistres qui en découlent ont un développement long et une part importante de ces sinistres n'est déclarée qu'après la publication au JO des arrêtés ministériels de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, intervenant souvent l'année suivante.

Les déclarations tardives relatives à la sécheresse 2018 et dans une moindre mesure à celle de 2017 ont été nombreuses à partir de juin 2019 et se sont traduites par une charge de 33 millions d'euros nette de réassurance dans les comptes 2019.

### Cession des titres Royale Marocaine d'Assurance par le GACM

Par un contrat signé le 18 octobre 2019 sous condition suspensive d'agrément de l'Autorité de contrôle marocaine (ACAPS – Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale), le GACM a cédé l'intégralité de sa participation de 22,02 % du capital de la société Royale Marocaine d'Assurance (RMA). La condition suspensive a été levée le 6 décembre 2019. Le montant de l'opération s'élève à 2,15 milliards de dirhams marocains, soit 198 millions d'euros.

L'opération a été approuvée le 6 décembre 2019 par l'Autorité de contrôle marocaine. L'Office des Changes Marocain a autorisé le GACM à convertir et rapatrier les fonds en euros au premier trimestre 2020.

La cession permet de dégager dans les comptes consolidés une plus-value globale de 86 millions d'euros, conduisant à un résultat non récurrent de 70 millions d'euros sur l'activité au Maroc.

## Résultats et perspectives

L'année 2019 a été marquée par un ralentissement de l'économie mondiale, le secteur manufacturier étant entré en récession dans de nombreuses régions du monde, notamment en raison de la guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la Chine. Ceci, couplé à une inflation toujours atone, a conduit à un revirement accommodant des politiques monétaires des banques centrales. Les taux d'intérêt ont ainsi baissé en continu jusqu'à la mi-août (l'OAT 10 ans passant en territoire négatif pour la première fois, avec un point bas historique à -0,44 %), avant de remonter et de compenser une partie de la baisse (l'OAT 10 ans clôture l'année à 0,12 %, soit -59 bp sur l'année). Les marchés actions européens sont restés bien orientés, tout au long de l'année (CAC 40 : +26 %, Eurostoxx50 : +25 %).

### Résultats

Le chiffre d'affaires global du GACM s'élève à 12,2 milliards d'euros, en progression de 1,2 %, porté par la hausse de 5,2 % des assurances de risques.

En assurance-vie, la collecte brute s'établit à 6,7 milliards d'euros, en baisse de 2 %. La stratégie du groupe visant une meilleure diversification des contrats d'assurance-vie de ses assurés, à la fois sur la collecte, mais aussi sur l'encours, s'est poursuivie en 2019. Pour l'appuyer, le GACM propose désormais une gamme complète de services de gestion comprenant des formules packagées, de la gestion pilotée et des mandats d'arbitrage. La part des unités de compte (UC) dans la collecte du groupe en France s'établit à 22,4 %, en retrait par rapport à l'an dernier (27,7 %). Au niveau du marché, si un repli des UC avait été observé durant la première partie de l'exercice, celui-ci a été presque entièrement rattrapé en fin d'année. La proportion d'UC dans la collecte brute totale du marché est ainsi restée stable (27,4 % à fin 2019 *versus* 27,8 % fin 2018).

Le chiffre d'affaires des assurances de biens s'élève à 2,2 milliards d'euros (+ 5,8 %). La production en assurance habitation est à son plus haut niveau et l'offre automobile demeure également très performante. Les portefeuilles poursuivent ainsi des progressions soutenues, respectivement de + 4,1 % et + 3,3 %.

Les assurances de personnes constituent un axe important de la stratégie du GACM. L'exercice clôture avec un chiffre d'affaires en progression de 4,8 % et un portefeuille de 15 millions de contrats, en hausse de près de 3 %. Les assurances de personnes bénéficient d'offres régulièrement adaptées. Ainsi, dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC, une nouvelle gamme en santé individuelle a été déployée en 2018 et une offre revue en prévoyance à destination des travailleurs non salariés est disponible depuis 2019. L'assurance des emprunteurs a également été repensée en 2018 pour s'adapter au nouvel environnement réglementaire et concurrentiel.

Le résultat net consolidé du GACM s'établit en 2019 à 886 millions d'euros, en progression de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat bénéficie de l'activité diversifiée du groupe et traduit ses fondements solides. Le repli des marges techniques, conséquence de la poursuite de la baisse des taux d'actualisation et de la survenance de nombreux événements climatiques, a été compensé par des résultats financiers en hausse et par la plus-value réalisée sur la cession des titres RMA.

## Perspectives

### La poursuite du plan stratégique

2020 constitue la deuxième année du plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les projets majeurs du GACM pour 2020 se concentrent plus particulièrement sur le développement du

marché des professionnels et des entreprises. Ainsi, le produit PER obligatoire, introduit par la loi Pacte, constituera la nouvelle offre d'assurance retraite pour les professionnels et les entreprises. Le PER individuel vise les particuliers, mais également les TNS. Ces deux offres retraite seront commercialisées au premier trimestre 2020.

Une nouvelle offre en prévoyance collective sera déployée progressivement à compter du troisième trimestre 2020. Articulée autour de nombreux services et adaptée à un grand nombre de conventions collectives, cette offre permettra de s'adresser à de nombreuses entreprises clientes ainsi qu'à leurs salariés.

2020 sera également l'année du démarrage de la distribution des assurances de biens sur le marché « Entreprises », avec une offre flotte automobile disponible sur certaines banques à compter de février 2020 et sur l'ensemble du réseau entreprise à compter de septembre 2020.

### Intégration du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC)

Les fédérations Massif Central et Antilles Guyane ont engagé un processus d'adhésion à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel afin de converger vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Si l'activité d'assurance de la fédération Antilles Guyane était déjà portée par le GACM, la fédération Massif Central (CMMC), quant à elle, change de partenaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le CMMC cesse définitivement la distribution des contrats d'assurance de ses anciens partenaires au 31 décembre 2019. Le stock de contrats ne sera pas transféré et reste donc géré par ces derniers. S'agissant de la nouvelle production, les contrats ACM seront ouverts au réseau CMMC au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Profil de risque

Du fait de ses activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne, en retraite, en assurance non-vie et santé, le GACM SA est exposé aux risques de marché, de souscription d'assurance-vie, non-vie et santé. Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques. En 2019, le risque de baisse des taux s'est matérialisé par des taux négatifs sur des maturités longues. Des mesures ont été mises en œuvre tant en interne que par les Autorités de contrôle, permettant ainsi d'atténuer l'impact sur la solvabilité de cette situation économique.

## Solvabilité

Le ratio Solvabilité II du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA s'établit à 252 % au 31 décembre 2019, contre 211 % au 31 décembre 2018.

Ce ratio est évalué en ramenant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 14 560 millions d'euros, au SCR (*Solvency Capital Requirement*) qui correspond au besoin de capitaux propres, soit 5 769 millions d'euros. Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

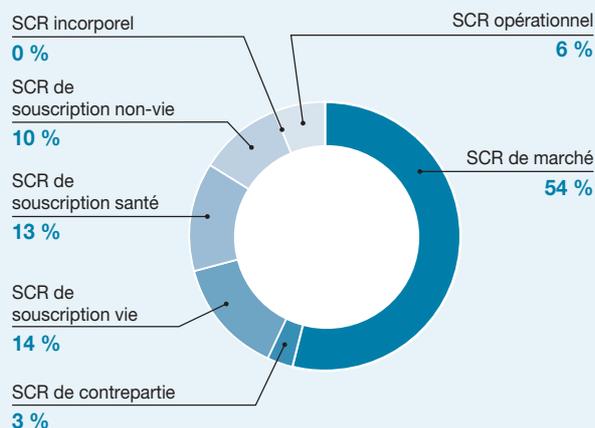
La grande majorité des fonds propres du Groupe (94 %) est classée en *Tier 1*.

Les activités du Groupe étant bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 2 152 millions d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au SCR de marché et, dans une moindre mesure, au SCR de souscription.

Les principaux risques de marché sont le risque actions, le risque de *spread* et le risque de taux. Le Groupe est sensible cette année au risque de baisse des taux.

### → DÉCOMPOSITION DU SCR



# 1

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



<b>A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>8</b>	<b>C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>16</b>
1. Informations juridiques	8	<b>D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>16</b>
2. Situation de la société au sein du groupe	8	<b>E. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>17</b>
3. Activité de la société	12		
<b>B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION</b>	<b>13</b>		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	13		
2. Analyse de la performance de souscription	15		

## A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

### 1. Informations juridiques

---

La société dénommée Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (ci-après dénommée « GACM SA ») est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le GACM SA est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances et une société consolidante. À ce titre, elle conçoit et gère, au travers de ses filiales et entités consolidées, des gammes de produits d'assurance qui couvrent tous les besoins des particuliers, mais aussi les besoins des professionnels, des entreprises et des associations.

#### a. Autorité de contrôle

Le GACM SA est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR – qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4 place de Budapest – 75436 Paris).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorité administrative, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

#### b. Auditeur externe de l'entreprise

Les deux commissaires aux comptes titulaires :

- le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2 av. Gambetta – 92066 Paris La Défense ;
- le cabinet GROSS – HUGEL, 53 rue du Général Offenstein – 67023 Strasbourg.

### 2. Situation de la société au sein du groupe

---

#### a. Actionnariat

Le GACM SA, société anonyme, est détenu directement à :

- 79,5 % par Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- 10,2 % par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ;
- 7,4 % par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie ;
- 2,9 % par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan.

## b. Organigramme du groupe

Le GACM SA est une société holding qui consolide les entités suivantes :

	31/12/2019 % d'intérêts	31/12/2018 % d'intérêts	Méthode de consolidation	Événements de l'exercice	Type de société
ACM IARD SA	96,53 %	96,53 %	Intégration globale		Non-vie
ACM SERVICES SA	99,99 %	99,99 %	Intégration globale		Autres activités
ACM VIE SAM <sup>(6)</sup>	-	-	Intégration globale		Vie
ACM VIE SA	99,99 %	99,99 %	Intégration globale		Mixte
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Mixte
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Autres activités
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Autres activités
AMDIF SL <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Autres activités
GACM SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SAU <sup>(4)</sup>	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Non-vie
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL <sup>(4)</sup>	80,00 %	80,00 %	Intégration globale		Courtage
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL <sup>(4)</sup>	95,22 %	95,22 %	Intégration globale		Autres activités
ASTRÉE SA <sup>(3)</sup>	30,00 %	30,00 %	Mise en équivalence		Mixte
ATLANTIS ASESORES SL <sup>(4)</sup>	80,00 %	80,00 %	Intégration globale		Courtage
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA <sup>(4)</sup>	60,00 %	60,00 %	Intégration globale		Courtage
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA <sup>(4)</sup>	89,80 %	89,80 %	Intégration globale		Vie
FONCIÈRE MASSÉNA SA	99,74 %	99,74 %	Intégration globale		Immobilier
GACM SA	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Holding
GACM ESPAÑA SA <sup>(4)</sup>	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Holding
GIE ACM	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Autres activités
ICM LIFE SA <sup>(1)</sup>	99,99 %	99,99 %	Intégration globale		Vie
MTRL <sup>(6)</sup>	-	-	Intégration globale		Mixte
NELB « NORTH EUROPE LIFE BELGIUM » SA <sup>(2)</sup>	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Vie
NELL « NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG » SA <sup>(1)</sup>	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Vie
PARTNERS ASSURANCES SA <sup>(2)</sup>	99,99 %	99,99 %	Intégration globale		Non-vie
PROCOURTAGE SAS	100,00 %	100,00 %	Intégration globale		Courtage
RMA SA <sup>(5)</sup>	0,00 %	22,02 %	Mise en équivalence	Cession	Mixte
SCI ACM	99,70 %	99,70 %	Intégration globale		Immobilier
SCI ACM COTENTIN	99,99 %	99,99 %	Intégration globale		Immobilier
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	99,83 %	99,83 %	Intégration globale		Immobilier

	31/12/2019 % d'intérêts	31/12/2018 % d'intérêts	Méthode de consolidation	Événements de l'exercice	Type de société
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	99,83 %	99,83 %	<i>Intégration globale</i>		<i>Immobilier</i>
SCI ACM SAINT-AUGUSTIN	99,83 %	99,83 %	<i>Intégration globale</i>		<i>Immobilier</i>
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	99,99 %	100,00 %	<i>Intégration globale</i>		<i>Immobilier</i>
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	99,77 %	99,71 %	<i>Intégration globale</i>		<i>Non-vie</i>
TARGOSEGUROS MEDIACIÓN SA <sup>(4)</sup>	88,26 %	88,26 %	<i>Intégration globale</i>		<i>Courtage</i>

(1) Sociétés luxembourgeoises.

(2) Sociétés belges.

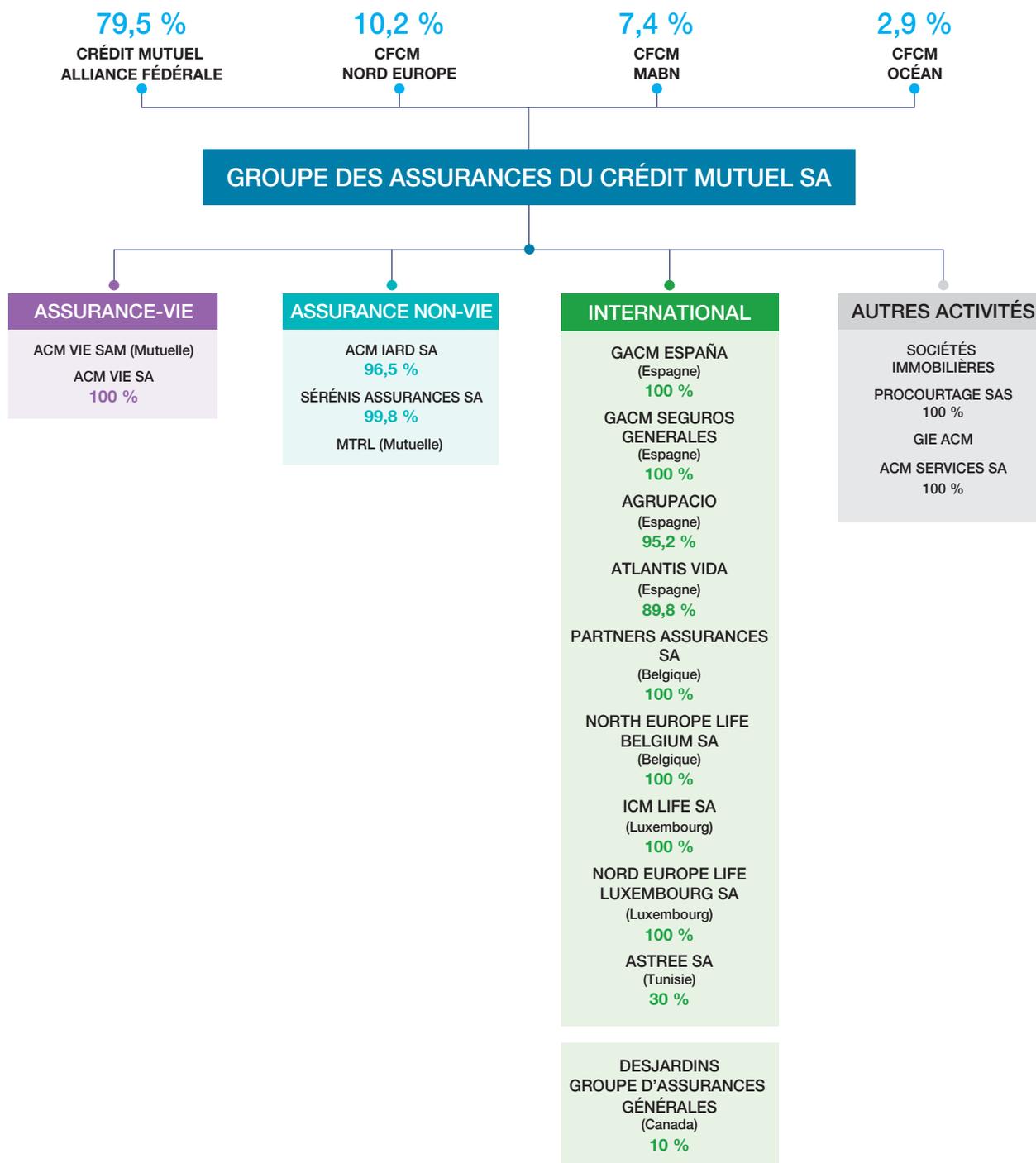
(3) Société tunisienne.

(4) Sociétés espagnoles.

(5) Société marocaine.

(6) Sociétés combinées.

## ACTIONNARIAT



Organigramme au 31 décembre 2019

### c. Effectif salarié de la société

Le GACM SA et ses entités françaises ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le président du GIE, également dirigeant effectif du GACM SA ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

(Effectifs en équivalent temps plein)	31/12/2019	31/12/2018
France	2 746	2 725
International	908	926
<b>TOTAL</b>	<b>3 654</b>	<b>3 651</b>

## 3. Activité de la société

Les sociétés du GACM SA conçoivent et gèrent une gamme complète de produits d'assurance destinée aux particuliers, aux professionnels et aux associations :

- assurances de biens et de responsabilité ;
- assurances de personnes ;
- assurance-vie et capitalisation.

Parallèlement aux réseaux bancaires qui constituent le cœur d'activité, les produits d'assurance du GACM SA sont diffusés auprès de clientèles ciblées par l'intermédiaire de courtiers ou via des réseaux d'agences propres à certaines sociétés du groupe (agences MTRL et réseaux d'agences Partners Assurances SA en Belgique, Agrupació en Espagne).

### → UN SAVOIR-FAIRE QUI DÉPASSE LES FRONTIÈRES



Le GACM opère à l'international dans les pays suivants :

- en Libre Prestation de Services (LPS), en Allemagne, à Monaco et dans la plupart des pays européens dans lesquels opère COFIDIS ;
- en Espagne, au travers du GACM ESPAÑA SA, société holding, créée en 2015, filiale à 100 % du GACM, qui possède les sociétés Atlantis Vida SA, Agrupació AMCI SA, GACM Seguros Generales SA ;
- en Belgique, avec Partners Assurances SA et NELB SA (North Europe Life Belgium), filiales à 100 % du GACM ;
- au Luxembourg, avec ICM Life SA et NELL SA (Nord Europe Life Luxembourg), filiales à 100 % du GACM.

Le GACM détient également des participations financières dans plusieurs sociétés d'assurances à l'étranger :

- au Canada, avec une participation de 10 % dans l'ensemble des sociétés d'assurances et de services du mouvement Desjardins ;
- en Tunisie, où le GACM détient 30 % du capital de la société d'assurances Astrée SA.

## B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### 1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

Le chiffre d'affaires consolidé du GACM s'élève à 12 233 millions d'euros (+ 1,2 %), dont 12 080 millions d'euros issus des activités d'assurance, en progression de 1,1 % par rapport à 2018.

#### Activité Non-Vie

	31/12/2019									
(en millions d'euros)	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2019	913	218	502	683	734	94	79	124	53	3 401
Charges de sinistres brutes 2019	648	89	438	537	520	46	23	40	40	2 380
Charges des autres provisions techniques brutes 2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais bruts 2019	184	50	114	162	247	25	30	56	6	875

	31/12/2018									
(en millions d'euros)	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2018	877	203	478	642	694	90	75	119	53	3 231
Charges de sinistres brutes 2018	633	84	383	463	394	16	21	41	41	2 077
Charges des autres provisions techniques brutes 2018	- 4	- 1	2	0	0	0	0	0	1	- 1
Frais bruts 2018	183	47	107	165	209	20	29	50	6	816

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

En progression de 5,3 %, les primes émises brutes de réassurance (chiffre d'affaires) des lignes d'activité non-vie du GACM reflètent le dynamisme des ventes en 2019 et des taux de résiliation maîtrisés.

Les progressions enregistrées en France en automobile et en habitation surperforment le marché. Ces deux branches, qui représentent 15 % des primes émises brutes, poursuivent des développements soutenus avec une croissance respective de + 5,8 % et + 6,1 % en 2019.

L'ensemble des assurances de personnes bénéficie d'offres qui ont été revues en 2018 ou 2019 afin de renforcer le développement. Les primes émises des lignes d'activité « Assurance des frais médicaux » et « Assurance de protection du revenu » progressent ainsi respectivement de 4,0 % et 7,5 %.

La charge de sinistres brute augmente de 14,6 % en 2019 pour s'élever à 2 380 millions d'euros, contre 2 077 millions d'euros à fin 2018. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des portefeuilles, par des dotations de provisions complémentaires, conséquence de la baisse des taux d'actualisation, ainsi que par la hausse de la sinistralité liée aux événements naturels.

**Activité Vie**
**31/12/2019**

(en millions d'euros)	Assurance santé similaire à la vie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance-vie	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2019	477	5 407	1 445	1 351	0	8 680
Charges de sinistres brutes 2019	331	4 560	1 276	481	41	6 688
Charges des autres provisions techniques brutes 2019	102	728	1 882	32	15	2 759
Frais bruts 2019	143	407	193	577	0	1 321

**31/12/2018**

(en millions d'euros)	Assurance santé similaire à la vie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autre assurance-vie	Autres lignes d'activité	Total général
Primes émises brutes 2018	449	5 134	1 833	1 299	0	8 715
Charges de sinistres brutes 2018	322	5 628	378	455	40	6 823
Charges des autres provisions techniques brutes 2018	32	- 671	337	33	35	- 234
Frais bruts 2018	129	397	179	552	1	1 259

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Les primes émises brutes de l'activité Vie du GACM diminuent de 0,4 %. La baisse porte essentiellement sur la ligne d'activité d'assurance indexée et en unités de compte, en repli de 21,2 %.

La politique du GACM visant une meilleure diversification de l'assurance-vie, à la fois sur la collecte, mais aussi sur l'encours, a été reconduite en 2019. La part des unités de compte dans la collecte en France s'établit à 22,4 % en retrait par rapport à l'an dernier (27,7 %). La baisse des marchés financiers fin 2018 a tempéré l'appétence au risque des particuliers en début d'année. Au niveau du marché, si un repli des unités de compte avait été observé sur la première partie de l'exercice, celui-ci a été presque entièrement rattrapé en fin d'année. La proportion d'unités de compte dans la collecte brute totale du marché est ainsi restée stable (27,4 % à fin 2019 *versus* 27,8 % fin 2018).

La charge de sinistres brute de réassurance s'élève à 6 688 millions d'euros, en baisse de 2,0 % par rapport à 2018. A *contrario*, la charge des autres provisions techniques augmente de près de 3 milliards d'euros. Cette évolution s'explique principalement par les ajustements de valeurs des supports en unités de compte, en hausse du fait de la remontée des marchés financiers en 2019.

**Frais engagés**

Les frais et dépenses engagés sont en hausse de 6 % et atteignent 2 196 millions d'euros en 2019 (875 millions d'euros pour les activités vie, et 1 321 millions d'euros pour les activités non-vie).

Ils comprennent les commissions versées aux réseaux de distribution et les autres charges de gestion.

Les commissions s'élèvent à 1 591 millions d'euros, en hausse de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent, portées par le développement des portefeuilles et par la croissance du chiffre d'affaires.

Les autres frais de gestion sont en hausse de 7 %. Cette progression s'explique principalement par la croissance des portefeuilles et la mise en œuvre du plan stratégique qui se traduit par une hausse des effectifs et des frais de développements informatiques.

### Rémunération des contrats d'assurance-vie

Au titre de l'exercice 2019, les sociétés du GACM ont servi un taux de rendement net moyen aux contrats de capitalisation et aux contrats à capital différé en euros de 1,17 % pour la société ACM VIE SA (1,59 % en 2018) et 1,60 % pour la société ACM VIE SAM (1,96 % en 2018).

La provision pour participation aux excédents (PPE) des fonds généraux représente 7,2 % des encours d'assurance-vie en euros à fin 2019, contre près de 6,3 % à fin 2018. En 2019, le GACM continue de préserver ses capacités distributrices futures, réduisant ainsi son exposition au risque de taux, dans un contexte de taux toujours très bas.

### Résultat de cession

Le solde de réassurance est en faveur du GACM à hauteur de 15,2 millions d'euros. Les événements climatiques ayant affecté les comptes de l'exercice 2019 pour des montants significatifs ont été pour partie pris en charge par la réassurance. Le programme de réassurance avait été moins mis à contribution en 2018, et le solde demeurait à l'avantage des réassureurs à hauteur de 42,5 millions d'euros. Le programme de réassurance non proportionnel porte principalement sur les événements naturels mais également sur l'incendie, la conflagration et le terrorisme ainsi que sur la responsabilité civile, automobile et générale. Les couvertures proportionnelles concernent essentiellement les catastrophes naturelles et la dépendance.

## 2. Analyse de la performance de souscription

Le tableau ci-dessous présente le résultat du GACM SA aux normes IFRS ainsi que la contribution des trois sociétés d'assurance les plus significatives du groupe.

(en milliers d'euros)	ACM VIE SA	ACM IARD SA	ACM VIE SAM	Autres Stés d'ass.	TOTAL 2019	TOTAL 2018
Résultats nets sociaux des sociétés d'assurance	468	127	33	35	663	816
Résultats nets des autres sociétés					1 857	435
Retraitement des dividendes					- 1 725	- 324
Retraitement IFRS					91	- 72
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>					<b>886</b>	<b>855</b>
Intérêts minoritaires					- 7	- 9
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>					<b>879</b>	<b>846</b>

À fin 2019, le Groupe présente un résultat net de 886 millions d'euros, en hausse de 3,6 % sur un an, dont 879 millions d'euros en quote-part du Groupe. Ce résultat 2019 du GACM est historique grâce aux fondements solides et diversifiés de son activité.

Les marges d'exploitation sont globalement en repli en 2019 par rapport à 2018. La dégradation porte essentiellement sur les assurances de biens qui sont impactées par les nouvelles baisses de taux d'actualisation et par de nombreux événements climatiques. Les assurances de personnes présentent des marges globalement stables, malgré le contexte de taux

d'intérêt bas et des dotations complémentaires de provisions en assurance des emprunteurs pour tenir compte de la hausse de la sinistralité incapacité/invalidité observée ces dernières années. Les marges d'exploitation de l'épargne sont également globalement stables.

La vente de la participation dans la société d'assurance marocaine RMA et la hausse des marchés financiers au travers de la variation des titres classés en juste valeur par résultat dans les comptes IFRS, permettent au résultat net de ressortir finalement en hausse de 3,6 %.

## C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2019 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	2019					TOTAL	2018	Évolution 2019/2018
	Obligations	Actions & FCP	Trésorerie et dépôts	Immobilier	Autres produits et charges			
Revenus des placements	1 829	711	8	18	132	2 698	2 778	- 2,9 %
Charges des placements	- 13	- 13	- 8	0	- 12	- 46	- 71	- 35,2 %
Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	161	602	0	3	84	850	- 22	
Variation des provisions sur placements	- 1	- 25	0	0	0	- 25	- 36	
<b>Produits financiers en euros</b>	<b>1 977</b>	<b>1 275</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>204</b>	<b>3 477</b>	<b>2 650</b>	<b>31,2 %</b>
Ajustement des ACAV	0	1 769	0	0	0	1 769	- 1 050	
<b>Produits financiers totaux</b>	<b>1 977</b>	<b>3 044</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>204</b>	<b>5 246</b>	<b>1 600</b>	<b>227,8 %</b>

Les produits financiers nets de l'exercice 2019 s'élèvent à 5 246 millions d'euros, contre 1 600 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 227,8 %.

Hors ajustements des valorisations des supports en unités de comptes (ACAV), la hausse des produits financiers est de 31,2 %, en raison notamment de la hausse des marchés financiers et de leur impact positif sur les comptes au travers de la variation des titres classés en juste valeur par résultat.

## D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres sources de revenus et dépenses sont les suivantes :

- les autres produits et charges techniques, résultat de l'exploitation normale du groupe et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- les autres produits et charges non techniques sont composés du courtage en assurance, des revenus immobiliers majoritairement issus des entités Foncière Masséna et SCI ACM ainsi que de l'effet IS sur la réserve de capitalisation ;
- l'impôt sur les bénéfices qui comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

## E. AUTRES INFORMATIONS

### Opérations intragroupes

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel recense les opérations intragroupes suivantes :

- les échanges sur compte d'actifs et de passifs ;
- les transactions de réassurance ;
- les titres intragroupes et la distribution de dividendes associée ;
- le partage des coûts.

La même approche est appliquée en normes IFRS et Solvabilité II.

Les échanges intragroupes sur compte d'actifs et passifs concernent principalement les dettes fiscales et les comptes courants d'associés.

Les transactions de réassurance sont matérialisées par différents traités entre les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Entité cédante	Réassureur	Type	Branche d'activité
SÉRÉNIS ASSURANCES	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance automobile
SÉRÉNIS ASSURANCES	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance habitation
SÉRÉNIS ASSURANCES	ACM IARD SA	Proportionnel	Prévoyance
PARTNERS	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance automobile
PARTNERS	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance habitation
MTRL	ACM IARD SA	Proportionnel	Assurance santé
ICM LIFE	ACM VIE SA	Proportionnel	Assurance emprunteur
ICM LIFE	ACM VIE SA	Non proportionnel	Assurance emprunteur

La répartition des coûts est assurée par le GIE ACM. Cette entité s'occupe notamment de refacturer à l'intégralité de ses membres les frais relatifs aux charges de personnel et au système

d'information. Le montant de ces prestations s'élève à 448 millions d'euros pour l'année 2019.



# 2

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>20</b>	<b>D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>30</b>
1. Structure de la gouvernance	20	1. Dispositif général de contrôle interne	30
2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de <i>reporting</i>	22	2. Les objectifs	30
3. Politique et pratiques de rémunération	22	3. L'organisation générale	30
4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	23	4. Le dispositif de conformité	31
5. Principes et méthodes de consolidation	23	<b>E. FONCTION D'AUDIT INTERNE</b>	<b>32</b>
<b>B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ</b>	<b>25</b>	1. Indépendance	32
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité	25	2. Objectivité	32
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	25	3. Fonctionnement du service	33
<b>C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>26</b>	4. Planification de l'activité	33
1. Gestion des risques	26	5. Déroulement des missions	33
2. Organisation interne	29	<b>F. FONCTION ACTUARIELLE</b>	<b>34</b>
		<b>G. SOUS-TRAITANCE</b>	<b>34</b>
		<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>34</b>

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte prudentiel renforcé, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a mis en place des règles de gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités au service d'un système efficace de gestion des risques.

L'assemblée générale extraordinaire du GACM SA du 30 juin 2015 a fait le choix de substituer au système moniste (société anonyme à conseil d'administration) un système dualiste (société anonyme à conseil de surveillance et directoire). Le système dualiste conduit, à travers le directoire, à assurer une direction effective garante du respect du « principe des quatre yeux ».

Les organes de la gouvernance :

- l'assemblée générale ;
- le conseil de surveillance et son comité d'audit et des risques ;
- le directoire ;
- la direction opérationnelle ;
- les comités ;
- les responsables des fonctions clés.

#### a. L'assemblée générale

Le GACM SA, société anonyme, a pour actionnaire majoritaire la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est également détenu par le CIC et par les différentes Caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel.

#### b. Le conseil de surveillance et son comité d'audit et des risques

##### Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent et de supervision de la gestion effectuée par la direction effective (directoire) qu'il a nommée. Il s'assure que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Le conseil de surveillance et le directoire interagissent avec les comités mis en place par le conseil, avec la direction opérationnelle et les fonctions clés, au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Cette interaction est notamment rendue possible *via* la réalisation de différents *reportings*.

La composition du conseil de surveillance est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque membre dispose des compétences techniques spécifiques qui permettent au conseil de remplir collectivement ses missions.

Au 31 décembre 2019, la présidence du conseil de surveillance est assurée par M. Nicolas Théry, président et par M. Jean-Pierre Babel, vice-président. Le conseil de surveillance est composé de dix-huit membres.

Organe non exécutif, pour lui permettre d'assurer sa mission de contrôle permanent, le directoire lui communique chaque trimestre un rapport retraçant la marche de la société et dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice un rapport sur les comptes annuels et consolidés.

Le conseil de surveillance détermine les orientations stratégiques de la société GACM SA et veille à leur mise en œuvre. Il exerce le contrôle permanent de la gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Le conseil de surveillance est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et l'examen de la situation financière ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés et de la supervision de l'action des dirigeants effectifs ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du Recueil des règles d'organisation et la révision annuelle de son efficacité ainsi que son adaptation.

Les attributions et les règles de fonctionnement du conseil de surveillance sont également précisées dans un règlement intérieur qui édicte :

- les règles relatives à la composition du conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de *quorum* et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des membres du conseil ;
- les obligations générales liées à la fonction de membre du conseil (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

##### Le comité d'audit et des risques

Dans l'accomplissement de ses missions, le conseil de surveillance est soutenu par un comité d'audit et des risques.

Suite à une évolution de la réglementation imposant aux groupes d'assurances de disposer d'un comité des risques au niveau de leur organe délibérant, le conseil de surveillance du GACM SA du 21 février 2018 a approuvé la transformation du comité d'audit en « comité d'audit et des risques ».

L'objectif est de regrouper l'examen des sujets relatifs à la gestion des risques et à l'audit afin de permettre à un seul organe d'avoir une vision globale. Les sujets relatifs à la conformité, à l'actuariat et à l'audit interne sont également abordés à l'occasion de ces réunions.

Conformément aux articles L.823-19 et L.823-20 du Code de commerce, les activités et les missions dudit comité bénéficient à l'ensemble des sociétés filiales françaises.

Le comité d'audit et des risques prépare les travaux du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités, permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences et la prise en compte des particularités de chacune d'elles.

Au sein de ce comité, sont assurées, en particulier, pour toutes les entités du GACM SA les missions suivantes :

- missions liées à l'audit ;
- missions liées à la gestion des risques ;
- la validation des rapports suivants :
  - rapport sur la situation financière (SFCR),
  - rapport régulier au contrôleur (RSR),
  - rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

Le comité d'audit et des risques est régulièrement informé de l'activité des fonctions clés qui assistent à ses réunions et de l'évolution du système de gouvernance de la Société.

Un règlement intérieur du comité d'audit et des risques précise l'étendue de ses attributions ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du comité et modalités d'organisation des réunions).

## **c. La direction effective**

### **Le directoire**

Au 31 décembre 2019, le directoire, organe exécutif qui assume collégalement la direction effective du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est composé de quatre membres.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du GACM SA. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et à l'assemblée générale.

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

#### Concernant la marche générale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel :

- assurer la direction effective du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et, par le biais du président du directoire, le représenter dans ses rapports avec les tiers ;
- piloter et coordonner les activités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;

- établir une fois par trimestre un rapport sur la marche du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel qu'il présente au conseil de surveillance ;
- présenter les axes de développement de l'activité au conseil de surveillance et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- convoquer les assemblées des actionnaires.

#### Concernant la situation financière du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel :

- élaborer et présenter au conseil de surveillance la situation financière, la situation de trésorerie ;
- arrêter les comptes et le rapport de gestion ;
- élaborer et arrêter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels au niveau de la société et du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- valider les états de *reportings* trimestriels de Solvabilité II ;
- organiser un système de contrôle permettant d'avoir l'assurance raisonnable de la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière.

#### Concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au conseil de surveillance une définition du profil de risques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision ;
- mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité de l'activité.

Le directoire est assisté dans la gestion effective par :

- la direction opérationnelle ;
- les comités ;
- les responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses filiales ou entités françaises liées ont adopté un fonctionnement transverse et commun garant d'une gestion saine et transparente.

## **d. La direction opérationnelle**

L'équipe de direction est composée de la direction opérationnelle. C'est au niveau du GACM SA que sont déterminés les axes stratégiques de développement des activités pour chaque entité. La gestion effective des structures du GACM SA est basée sur un principe de transversalité. Chaque directeur est responsable de son département et gère son activité pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités.

Les directeurs pilotent les activités dont ils ont la charge grâce aux *reportings* effectués par les responsables d'activités qu'ils supervisent. Ils rendent compte eux-mêmes directement au président du directoire.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation des objectifs d'évolution et de stratégie du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

### e. Les comités

Le président du directoire et l'ensemble des directeurs se réunissent tous les mois en comité de direction afin d'examiner les différents aspects des opérations et projets de la société.

L'équipe de direction peut également constituer des comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions techniques et de la conseiller à ce sujet. Ont notamment été créés les comités suivants : le comité de contrôle interne, le comité financier et le comité modèles.

### f. Les responsables des fonctions clés

Nommés par le conseil de surveillance, les fonctions clés sont indépendantes et viennent renforcer la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Salariés du GIE ACM, les titulaires des fonctions clés assurent la responsabilité de leurs fonctions respectives pour chacune des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble de ces structures ayant des domaines d'activité communs. Cela permet d'harmoniser leurs actions et d'être disponibles afin de prendre en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur leurs compétences techniques acquises suite à leur cursus et à des formations suivies régulièrement. Ils disposent aussi d'une expérience professionnelle acquise au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel qui permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Les responsables des fonctions clés s'appuient sur des équipes composées de personnes qui disposent des diplômes et des compétences nécessaires et suffisantes permettant la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et des moyens techniques en suffisance pour mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction effective à laquelle ils ont un accès direct afin de remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques, qui est exclusivement composé par des membres du conseil de surveillance du GACM et des conseils d'administration de ses entités se référant audit comité, auquel ils participent.

Le conseil a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire et/ou si les responsables des fonctions clés en font la demande.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil de surveillance qui reçoit des rapports sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

## 2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de reporting

### a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En respect du principe des « quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la direction effective du GACM SA se compose d'un directoire qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la direction effective en faveur des directions opérationnelles.

### b. Lignes de reporting

Les entités du GACM ont mis en place un système de *reporting* qui permet de respecter l'adéquation permanente des informations communiquées aux exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de *reporting* a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Les différentes informations issues des lignes de *reporting* sont communiquées à la direction effective.

## 3. Politique et pratiques de rémunération

Le GACM SA a adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de la rémunération sont développés dans une Politique de rémunération qui a été adoptée par les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

La Politique de rémunération du GACM SA est au service d'une gestion saine et efficace des activités et n'encourage nullement à la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par le GACM SA.

La rémunération est essentiellement fonction de la performance et de l'implication professionnelle du salarié.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations du GACM SA. Ce dernier privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes que porte Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le système de rémunération ne comporte ni distribution de *stock options*, ni attribution d'actions gratuites. Il est fixe pour l'immense majorité des salariés. Il ne comporte une part variable que dans les seules situations où elle est commandée par des exigences de marché, ce qui s'entend de cas exceptionnels

cantonnés exclusivement à l'activité financière. La rémunération variable est alors limitée à l'attribution d'une prime exceptionnelle plafonnée ; elle ne constitue pas l'élément premier de la rémunération. Les primes sont versées en euros et en totalité au cours de l'année au titre de laquelle elles ont été accordées.

Les dirigeants et les responsables des fonctions clés, dans le cadre de leur contrat de travail, sont soumis au système de rémunération applicable à tous les salariés du GIE ACM.

Au même titre que l'ensemble des salariés, ils sont soumis à la Convention collective de Crédit Mutuel qui prévoit une structure salariale simple et transparente.

La rémunération, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont décidées, comme pour l'ensemble des salariés, par le président du GIE ACM en relation avec la direction des ressources humaines.

Le GACM SA a fait le choix, conformément à l'article 275 1. f) du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 ainsi qu'à son organisation interne, de se référer au comité des rémunérations mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le comité des rémunérations est constitué au niveau de la structure faîtière, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel. Il est composé de manière à lui permettre d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunérations, ainsi que sur les incitations créées pour la gestion des risques, des fonds propres et des liquidités.

Le comité des rémunérations analyse et contrôle notamment les principes de rémunération et la politique de rémunération. Il préserve le modèle d'un système de rémunération transparent et incitant à une gouvernance saine.

Un règlement intérieur précise ses missions, les modalités de son fonctionnement et son périmètre d'application.

## 4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

## 5. Principes et méthodes de consolidation

### a. Périmètre de consolidation

#### Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

#### Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM SA publie ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM SA se réfère au règlement n° 2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM SA a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance-vie historique du groupe relevant du Code des assurances ;
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la mutualité.

Les conventions signées en 2016 contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM SA auquel elles sont adossées historiquement.

### b. Méthodes de consolidation

Dans un souci d'harmonisation des méthodes, le GACM SA applique une politique de transmission de directives commune à l'ensemble des sociétés du groupe. Le but étant d'homogénéiser les données qui sont centralisées en période d'arrêt trimestrielle et annuelle.

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM SA résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

#### Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

#### Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

#### c. Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf le cas échéant pour certaines sociétés publiant leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

#### d. Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;

- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intra-Groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-Groupe ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

#### e. Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance tunisienne Astree dont les comptes sont établis en dinars tunisiens, et de la société RMA en dirhams marocains.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

## B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et des membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'Instruction n° 2018-I-09 de l'ACPR.

### 1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité

La société s'assure que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les membres de l'organe de contrôle disposent en permanence de la compétence, de l'expérience et de l'honorabilité requises par leurs fonctions.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte notamment l'expérience, les diplômes, les formations en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective afin d'assurer une conduite saine et professionnelle de l'entreprise.

L'entreprise s'assure de disposer de membres de l'organe de contrôle, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle, conformément à l'article 273 du règlement délégué 2015/35.

La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat ou de la fonction (article L.322-2 du Code des assurances) et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise (articles A.123-51 et R.123-54 du Code de commerce).

Par ailleurs, les membres de l'organe de contrôle, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont assujettis au respect du Recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de l'article L.322-2 du Code des assurances, des dispositions du Code de commerce et des articles 258 et 273 du règlement délégué (UE) n° 2015/35 et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

La compétence et l'expérience de la personne sont vérifiées préalablement à une nomination ou à un renouvellement. À ce titre, l'entreprise s'assure que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée.

Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé s'attachera à répondre en permanence aux exigences de compétence exigées par la fonction assumée notamment en suivant des formations.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment sur la base d'une déclaration de non-condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de son honorabilité personnelle et professionnelle.

L'entreprise s'assure que les personnes concernées remplissent les exigences d'honorabilité pendant toute la durée de leurs fonctions.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société GACM SA et ses entités se réfèrent au comité des nominations constitué au niveau de la société faitière, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, qui a principalement les missions suivantes :

- identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres de l'organe de contrôle.

Un règlement intérieur précise son organisation, ses missions et son fonctionnement.

## C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques du GACM visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risques que le GACM souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le système de gestion des risques s'appuie sur des cartographies des risques auxquels est soumis le GACM, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risque.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance, sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

### 1. Gestion des risques

#### a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui calcule les provisions des bilans sociaux et consolidés ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction effective approuve le niveau de risques global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité du GACM.

#### b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la personne prudente.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

#### c. Gestion des autres risques

##### Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM et ses entités. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données du GACM et de ses entités repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le système d'information du GACM ;

- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, le GACM et ses entités se sont dotés d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les branches qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun aux différentes entités du GACM. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les process sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM, ses entités et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée ;
- un dispositif d'évaluation continue de la qualité des données. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des portails de contrôle interne. Les éventuelles anomalies sont analysées et si nécessaire des travaux de résolution sont engagés ;
- une démarche d'amélioration permanente.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord des anomalies, l'analyse d'impact sur les engagements et la solvabilité et les plans d'action d'amélioration et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction actuarielle.

### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Le GACM SA, ses filiales et ses mutuelles disposent d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de non-conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité ainsi que de la validation par la fonction clé conformité de tout nouveau produit d'assurance.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

### Cartographie des risques

Des cartographies des risques opérationnels sont réalisées dans chacune des branches d'activité des filiales en vue d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau global du GACM SA afin d'obtenir une vision globale des risques.

Ce dispositif est complété par une identification des risques opérationnels, qui est appréhendée selon deux axes que sont la fréquence et la gravité.

### Les risques de fréquence

Le traitement des risques opérationnels est géré par une fonction centrale en collaboration avec un réseau de correspondants pour les risques de fréquence. Les correspondants au sein des services opérationnels servent de relais pour sensibiliser les équipes de gestion sur l'importance de la maîtrise des risques opérationnels et remontent les incidents ou sinistres *via* un outil spécifiquement dédié à cette collecte (RISKOP). Cet outil sert à la construction de bases historiques de pertes.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par la fonction centrale au niveau du groupe qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

### Les risques de gravité

L'évaluation des risques de gravité repose sur des travaux de modélisation. Ces travaux menés par la fonction centrale des risques opérationnels s'appuient sur des consultations d'experts internes ou externes. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Une actualisation régulière des modèles est réalisée en fonction de nouveaux faits générateurs ou de l'actualité. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

## Plan de continuité d'activité

La fonction centrale en charge des risques opérationnels met en œuvre des plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Dans le cadre du respect de la politique de continuité d'activité, la détermination et la description des Plan de Continuité d'Activité (PCA) ont été réalisées et ils sont périodiquement testés. Pour des filiales étrangères, cependant, des travaux d'ajustement à la norme interne restent à finaliser.

Dans toutes les filiales du GACM, des plans de continuité d'activités sont déclinés et visent à répondre à :

- l'indisponibilité totale des locaux ;
- l'indisponibilité des moyens humains ;
- l'indisponibilité de l'informatique.

La formalisation de ces plans consiste à décrire :

- les activités essentielles assumées par ce service ;
- le fonctionnement en mode dégradé ;
- à déterminer les moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

L'ensemble des procédures relatives aux PCA métiers sont accessibles à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés dans chaque entité est également régulièrement actualisée.

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs PCA est assuré par des réunions régulières.

## Plan de reprise d'activité

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est réalisé. Ce plan de reprise d'activité permet en cas d'incident grave de reprendre l'activité dans un délai réduit.

La simulation d'une panne informatique majeure permet de vérifier que les données jugées essentielles sont reprises correctement et que certaines applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement.

Annuellement, la fonction centrale en charge de ces divers aspects (risques opérationnels, PCA, PRA) rend compte au comité d'audit et des risques du GACM SA des faits marquants de l'année et des travaux réalisés.

## Risques liés à la transition énergétique

Les risques liés à la transition énergétique sont :

- les risques de pertes liées à des événements climatiques ;
- le risque de dépréciation de la valeur de certains actifs (risque de transition) ;
- le risque de pénalité financière et réglementaire ;
- le risque de réputation.

Les risques liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance (ESG) sont identifiés annuellement sur les actifs détenus en direct par les principales entités du GACM. Afin de

limiter les investissements sur des actifs qui pourraient être porteurs de risques ESG, des outils, questionnaires et *process* ont été mis à la disposition des gérants d'actifs.

## d. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA vise à piloter de manière transverse les risques du GACM à court et moyen termes.

### Organisation

#### 1<sup>er</sup> niveau : fonction clé gestion des risques

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA du GACM. Elle propose les scénarios de *stress tests* à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents comités.

La fonction gestion des risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du directeur comptes & réassurance, du responsable de la direction modélisation et risques, du responsable de la fonction clé gestion des risques, du responsable actuariat et analyses, du responsable de la fonction clé actuarielle et des équipes de calculs SII. Le comité modèles discute et valide les résultats.

#### 2<sup>e</sup> niveau : comité modèles et comité d'audit et des risques

Les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées sont présentées au comité modèles, composé du directeur comptes & réassurance, du responsable de la direction modélisation et risques, du responsable de la fonction clé gestion des risques, du responsable actuariat et analyses, du responsable de la fonction clé actuarielle et des équipes de calculs SII. Le comité modèles discute et valide les résultats.

Le comité d'audit et des risques discute les conclusions de l'ORSA.

#### 3<sup>e</sup> niveau : conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au conseil de surveillance qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son positionnement par rapport aux principaux risques auxquels le GACM est exposé.

L'audit s'assure périodiquement que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

### Scénarios de crises envisagés

Plusieurs types de scénarios de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- des scénarios dits scénarios de « *stress tests* » portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le GACM. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces *stress tests* est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA ;

- des scénarios dits de « *reverse stress* » pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.

### Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'Autorité de contrôle.

### Fréquence

L'ORSA est réalisé *a minima* une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

## 2. Organisation interne

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1<sup>er</sup> niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2<sup>e</sup> niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3<sup>e</sup> niveau de suivi des risques est effectué par la fonction clé audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil de surveillance et à la direction effective, qui en confie la coordination à la fonction clé gestion des risques.

Le comité d'audit et des risques, émanation du conseil de surveillance, est le comité de suivi des risques encourus par le GACM.

## D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le contrôle permanent du GACM SA est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 1. Dispositif général de contrôle interne

Chaque entité du GACM SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

Chaque compagnie du GACM SA s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

### 2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte néanmoins une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

Chacune des compagnies du GACM SA veille à ce que son dispositif de Contrôle Interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du groupe.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des

personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes du groupe.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

### 3. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité et sécurité financière qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le groupe a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du groupe et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne et à créer une culture de maîtrise des risques au sein des différentes filiales et métiers.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein du groupe et à s'assurer que les procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont appliquées ;
- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus et mise à jour du plan de contrôle ;
- activité de supervision des métiers et des habilitations liées au système d'information ;
- accompagnement et consolidation des travaux de contrôle des filiales.

Le système mis en place est conçu de telle sorte que l'intégralité des activités du groupe soit surveillée périodiquement à travers une organisation de contrôle.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

### Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de chaque compagnie qui visent à garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

### Les contrôles de deuxième niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels. Le contrôle permanent s'assure de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

### Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels au sein des filiales. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de Contrôle Interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque filiale visent à maîtriser les risques inhérents à leurs activités. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes à la réglementation et aux normes du GACM SA.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés au sein des filiales. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des branches, des filiales en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au travers d'une charte, les compagnies françaises du groupe délèguent les contrôles portant sur la distribution des assurances aux distributeurs bancaires. Les corps de contrôle des réseaux vérifient le respect des procédures et s'assurent de l'effectivité des contrôles. Une restitution du résultat de ces contrôles est faite au moins annuellement.

Le contrôle permanent et la conformité rendent compte à la direction générale et au comité de contrôle interne du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau des compagnies qu'au niveau des réseaux de distribution.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. Pour ce faire il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

## 4. Le dispositif de conformité

La conformité est pleinement mobilisée aux côtés de l'ensemble des services des filiales et des mutuelles du GACM SA pour les accompagner dans leur constante adaptation à un monde en mutation en lequel s'affirme la puissance du numérique, s'intensifient les comportements consuméristes et émergent de nouvelles attentes et de nouveaux usages. Dans ce contexte mouvant, la conformité veille à conjuguer efficacement évolution et sécurité juridique.

La conformité contribue à ce que les activités d'assurance soient déployées dans le respect de la législation, de la réglementation et plus largement des normes ainsi que des engagements déontologiques qui les régissent.

Elle contribue notamment à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance et veille à identifier et évaluer les risques de non-conformité. Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts des filiales et des mutuelles du GACM SA, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle qu'elle effectue.

En 2019, la conformité a maintenu un fort engagement dans le domaine de la protection des données à caractère personnel. La protection des données constitue à présent un aspect fondamental de l'analyse de conformité des nouveaux services.

Les travaux ont également porté sur la conformité des processus de distribution.

En vue de garantir l'indépendance de son exercice, la conformité est dégagée de toute fonction commerciale, financière ou opérationnelle.

En application des orientations générales arrêtées par l'organe de gouvernance, la conformité impulse et déploie les procédures et les actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;

- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations ;
- justifier d'une organisation et de moyens permettant l'efficace et rapide détection des assurés décédés, puis l'identification des bénéficiaires en vue du règlement des capitaux dus. Les plus amples précisions figurent au rapport sur les démarches réalisées et les moyens mis en œuvre en la matière, établi en application de l'arrêté du 24 juin 2016 portant application des articles L.132-9-3-1 et L.132-9-4 du Code des assurances et consultable sur Internet (<http://acm.fr/>).

Si la conformité intervient en amont, notamment en vue de contribuer au déploiement de produits et services conformes, elle intervient aussi en aval en opérant des contrôles de conformité. Les contrôles de conformité sont partie intégrante du plan de contrôle des filiales et des mutuelles du GACM SA.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, la conformité s'appuie sur un réseau de contributeurs attachés aux différentes

branches d'activité avec lesquels elle établit un lien fonctionnel. Également, elle travaille en relation avec les filières partenaires, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, le juridique, l'audit et la sécurité financière, en charge du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La France souhaite transposer la 5<sup>e</sup> directive portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'application de cette transposition constituera un axe prioritaire de travail pour la fonction conformité.

### Reporting

Le responsable de la conformité rend annuellement compte de son action auprès du comité d'audit et des risques du GACM SA et des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises et mutuelles du GACM SA.

## E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Le service d'audit interne conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

### 1. Indépendance

Le service d'audit interne des ACM est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. Le service est rattaché hiérarchiquement à la direction effective à qui il rapporte directement.

Le responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la direction effective à tout moment et au moins une fois par an au comité d'audit et des risques du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre du GACM SA, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, le responsable de la fonction audit interne transmet chaque année un rapport d'activité de la fonction clé audit interne à destination du conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le président du directoire et le directeur général adjoint du GACM SA. Dans un deuxième temps, elle peut transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le directoire ou le comité d'audit et des risques de cette démarche.

### 2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou sur laquelle ils ont eu des responsabilités.

### 3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

### 4. Planification de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux CM et CIC sont déléguées au Contrôle Périodique Réseau du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant au groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au Contrôle Périodique Métiers du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de

définir des priorités cohérentes avec la stratégie du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire et le contrôle périodique métiers du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le comité d'audit et des risques.

L'Inspection Générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et l'audit groupe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent également intervenir sur le périmètre du GACM SA, au titre de leur mandat. Ces deux corps réalisent leurs missions au titre de leur plan d'audit défini par leurs instances respectives. Les missions portant sur le périmètre du GACM SA sont validées par le comité d'audit et des risques du GACM SA.

### 5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur de la branche concernée en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis à la direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

## F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle du GACM est définie dans la politique de la fonction actuarielle du GACM, commune à toutes les entités françaises qui le composent, validée par le conseil de surveillance.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle au sein du GACM SA se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité du GACM, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;

- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

## G. SOUS-TRAITANCE

Le GACM SA bénéficie de l'expertise des filiales dédiées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la réalisation de certaines activités essentielles.

On évoquera à cet endroit la fourniture et la mise à disposition, la maintenance et l'entretien de matériels, logiciels et applicatifs par la société Euro-Information, la gestion administrative du personnel par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou la gestion de la formation par CM-CIC Formation. Également, les intermédiaires en assurances des réseaux Crédit Mutuel et CIC prennent en charge un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance et les entités du groupe COFIDIS Participations bénéficient d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des emprunteurs. Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures ne relevant pas de la supervision de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel demeure quant à elle exceptionnelle. Le GACM SA privilégie en effet la maîtrise directe de ses activités, ainsi que le souligne la politique d'externalisation. Seule se démarque à cet égard la société Sérénis Assurances SA, dont l'activité est orientée vers le courtage. Sérénis Assurances SA recourt à un réseau de courtiers et peut leur confier des actes de gestion et une délégation de gestion des sinistres constitutifs d'une sous-traitance.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégué.

## H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance du groupe GACM SA n'est à apporter.

# 3

## PROFIL DE RISQUE



<b>A. INTRODUCTION</b>	<b>36</b>	<b>E. RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>41</b>
<b>B. RISQUE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>36</b>	1. Description des principaux risques	41
1. Description des principaux risques	36	2. Exposition au risque	41
2. Exposition au risque	37	3. Gestion du risque	41
3. Gestion du risque	37	4. Analyse de sensibilité au risque	42
4. Analyse de sensibilité au risque	38	<b>F. RISQUES OPÉRATIONNELS</b>	<b>42</b>
<b>C. RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>38</b>	1. Description des principaux risques	42
1. Description des principaux risques	38	2. Exposition aux risques	42
2. Exposition au risque	39	3. Gestion des risques	42
3. Gestion du risque	39	<b>G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS</b>	<b>43</b>
4. Analyse de sensibilité au risque	40	1. Description des principaux risques	43
<b>D. RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>40</b>	2. Exposition aux risques	43
1. Description des principaux risques	40	3. Gestion des risques	43
2. Exposition au risque	40	<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>43</b>
3. Gestion du risque	41		
4. Analyse de sensibilité au risque	41		

## A. INTRODUCTION

Le risque de marché est inhérent à l'activité d'assurance, notamment à l'assurance-vie. C'est donc un des risques les plus importants du GACM.

Au-delà du risque de marché, les principaux risques sont les risques de souscription en assurance-vie, en assurance santé et en assurance non-vie, puis les risques opérationnels.

Le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2019, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR de marché	4 480
SCR de contrepartie	250
SCR de souscription vie	1 126
SCR de souscription santé	1 078
SCR de souscription non-vie	857
SCR incorporel	0,04
<b>BSCR</b>	<b>5 641</b>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>535</b>
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 510</b>
<b>SCR</b>	<b>5 666</b>
<b>SCRot</b>	<b>103</b>
<b>SCR FINAL</b>	<b>5 769</b>

Le SCRot est composé du besoin en capital des sociétés non assurantielles et des sociétés d'assurance sur lesquelles le GACM SA n'exerce pas d'influence.

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques en raison des activités variées du groupe.

## B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### 1. Description des principaux risques

Par ses activités en prévoyance, en assurance emprunteurs, en épargne, en retraite, en assurance non-vie et santé, le GACM SA est exposé aux risques de souscription d'assurance-vie, non-vie et santé.

#### Risques de mortalité et de longévité

Les risques de mortalité et de longévité correspondent au risque de perte liée à une variation imprévue de la sinistralité. Le risque de mortalité pèse particulièrement sur l'activité de prévoyance et l'assurance emprunteurs. Le risque de longévité est présent sur les portefeuilles de rentes, de dépendance et de retraite.

#### Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue de prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité pour les contrats d'emprunteurs et de prévoyance individuelle.

#### Risque de rachat

En épargne, le risque de rachat (ou résiliation) correspond au manque à gagner sur les contrats et au risque de pertes financières liées à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers, pour les contrats en euros (qui bénéficient d'une garantie en capital).

Le risque de rachat sur le portefeuille emprunteurs correspond au manque à gagner lié à un remboursement anticipé ou à un changement d'assureur.

Le risque de rachat sur le portefeuille non-vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

#### Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé (non similaire à la vie) sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque de catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période ;

- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque de catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

### Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

## 2. Exposition au risque

### a. Exposition

Le GACM SA gère un large panel de produits d'assurance de personnes et de produits d'assurance non-vie et santé sur le territoire européen (principalement en France qui représente 95 % du chiffre d'affaires). Le portefeuille est principalement constitué d'une clientèle de particuliers. Il présente donc un faible risque de concentration.

La formule standard Solvabilité II est utilisée pour calculer le besoin en capital (SCR) des entités du GACM SA. Des analyses ont permis de démontrer la pertinence des calibrages de SCR pour les entités du GACM SA.

#### SCR de souscription vie

Le SCR de souscription vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en millions d'euros)	
SCR mortalité	430
SCR longévité	307
SCR incapacité/invalidité	7
SCR rachat	689
SCR frais	273
SCR révision	3
SCR catastrophe	130
<b>SCR DE SOUSCRIPTION VIE</b>	<b>1 126</b>

Les principaux risques de souscription vie sont les risques de rachat et de mortalité.

#### SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en millions d'euros)	
SCR santé SLT	916
SCR santé NSLT	264
SCR catastrophe	20
<b>SCR DE SOUSCRIPTION SANTÉ</b>	<b>1 078</b>

Les principaux risques de souscription santé du GACM SA sont les risques similaires à la vie (incapacité et invalidité) liés en grande partie au portefeuille emprunteurs, puis les risques non similaires à la vie, liés en grande partie aux portefeuilles santé et prévoyance individuelle.

### SCR de souscription non-vie

Le SCR de souscription non-vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en millions d'euros)	
SCR primes et réserves	796
SCR rachat	21
SCR catastrophe	175
<b>SCR DE SOUSCRIPTION NON-VIE</b>	<b>857</b>

Les principaux risques de souscription non-vie du GACM SA sont les risques de primes et réserves (notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile) et, dans une moindre mesure, les risques de catastrophe.

### b. Évolution du risque

En raison de l'évolution des taux d'intérêt sur l'année 2019, des mesures ont été mises en œuvre au quatrième trimestre 2019 au niveau de la commercialisation des contrats d'épargne en euros, dont la rentabilité est fragilisée en période de taux bas.

### c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque ou une valeur de rachat important.

Étant donné la clientèle de particuliers du groupe, le risque de concentration est faible.

## 3. Gestion du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

### a. Politique d'atténuation du risque

#### Réassurance

Le programme de réassurance est construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM SA en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Les principaux risques couverts par la réassurance sont :

- les risques liés aux événements naturels dont les catastrophes naturelles ;
- la responsabilité civile des contrats automobile et des multirisques des particuliers et des professionnels ;
- le risque contre les incendies, conflagrations et attentats ;
- les contrats dépendance ;
- la RC décennale ;
- les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire.

#### Risque de rachat

Des travaux sont régulièrement menés pour réviser la gamme de produits d'assurance emprunteurs et de l'adapter à la demande du marché et aux évolutions législatives.

Afin de faire face au risque de rachat sur le portefeuille d'épargne en euros des sociétés vie du groupe, une politique de dotation à la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été menée ces dernières années. Cette PPE pourra être reprise afin de servir un taux compétitif sur les contrats d'épargne en euros les années de remontée de taux d'intérêt et permettra ainsi de limiter les rachats.

## b. Suivi du risque

Les suivis des risques de souscription décrits ci-dessus sont réalisés par entité et par branche d'activité.

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard, décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels définis ci-après.

### Suivi risques non-vie

Le niveau de sinistralité de chaque branche est particulièrement surveillé. En cas de dérive de la sinistralité, les évolutions de tarification à appliquer sont calculées et proposées à la direction générale.

### Suivi permanent assurance emprunteurs

L'évolution du nombre de sinistres, par tranche de sinistres et type de prêts, et des ratios règlements/primes est analysée trimestriellement.

De plus, les demandes de résiliation des contrats d'assurance emprunteurs sont suivies mensuellement.

## Suivi permanent épargne

Le portefeuille d'épargne des sociétés vie du GACM SA fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

Ces suivis permettent notamment de suivre la collecte nette.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance des entités du groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements défavorables testés sont fonction du risque propre de chaque entité du groupe :

- une hausse des rachats massifs sur les contrats d'épargne ou des résiliations des contrats pour l'assurance emprunteurs ;
- une dérive de la sinistralité en incapacité/invalidité ou en non-vie.

# C. RISQUE DE MARCHÉ

## 1. Description des principaux risques

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM SA sont le risque de taux, le risque actions et assimilés et le risque immobilier. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

### Risque de taux

En assurance-vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- *un risque à la hausse des taux* : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps en dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- *un risque à la baisse des taux* : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes *en cas de hausse des taux* ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques *en cas de baisse des taux*.

### Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte) vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

### Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

### Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

### Risque de concentration

Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

## 2. Exposition au risque

### a. Exposition

Les actifs financiers des sociétés du GACM SA sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2019 (en Valeur Nette Comptable [VNC]), hors actifs en représentation des contrats en unités de compte) est la suivante :

(en VNC)	31/12/2019
Produits de taux	77 %
<i>Obligations souveraines</i>	18 %
<i>Obligations d'entreprise</i>	55 %
<i>Autres obligations et fonds</i>	4 %
Actions, assimilés et participations	11 %
Immobilier	6 %
Monétaire	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

*Périmètre : ACM VIE SA, ACM VIE Mutuelle, ICM Life SA, NELL SA, NELB SA, ACM IARD SA, MTRL, Partners Assurances SA, Sérénis Assurances SA. hors GACM Espagne.*

Le portefeuille d'actifs des entités du GACM Espagne est principalement investi en obligations (81 % de l'actif).

### SCR

Le risque de marché représente 54 % du SCR global de GACM SA.

Les risques de marché sont importants notamment sur le portefeuille d'actifs en représentation des contrats d'épargne en euros des sociétés vie du GACM SA.

#### Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR taux	813
SCR actions	2 078
SCR immobilier	407
SCR <i>spread</i>	1 830
SCR change	113
SCR concentration	237
<b>SCR DE MARCHÉ</b>	<b>4 480</b>

Les principaux risques de marché sont les risques actions, *spread* et taux.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

### b. Évolution du risque

Le risque de baisse des taux s'est matérialisé en 2019, avec le passage en territoire négatif de la courbe des taux jusqu'à des maturités longues. Des mesures ont été prises en interne et par les Autorités de contrôle, permettant ainsi d'atténuer l'impact de cette situation économique.

Sur l'année 2019, la part des actions a diminué au profit des produits de taux et de l'immobilier sur les entités vie.

Sur les entités non-vie, la part du monétaire a diminué au profit des produits de taux.

### c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La gestion des placements s'articule autour d'actifs « isolés » ou « cantonnés » correspondant aux engagements techniques inscrits au passif du bilan. Les engagements sont regroupés par type de risques prenant en compte les aspects réglementaires, contractuels, techniques et financiers, au sein des entités du GACM SA.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les limites et conditions sur les placements financiers sont décrites dans le Classeur des limites et des procédures de la direction financière. Elles intègrent le respect des procédures de lutte anti-blanchiment du GACM SA.

Des critères sur des objectifs Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger les sociétés contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le comité financier valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités du groupe.

Au-delà des achats de couverture, une politique de gestion de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) permet de réduire l'exposition au risque de hausse des taux sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie du groupe. Le risque de baisse des taux sur ces sociétés est également limité par la commercialisation de contrats en euros à Taux Annuel Garanti (TAG), révisable chaque année en fonction de l'évolution du rendement des actifs.

## b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la direction des investissements leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et notation, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité des capitaux propres et du ratio de Solvabilité II sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance du GACM SA à la réalisation d'un risque.

Les événements testés sont notamment :

- une hausse des taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

# D. RISQUE DE CRÉDIT

## 1. Description des principaux risques

### Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, le groupe utilise les notations des agences de notation.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

La France est le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines des entités françaises du groupe.

Le portefeuille obligataire des entités du GACM Espagne est constitué à plus de 82 % d'obligations notées A, en raison de la prépondérance d'obligations émises par l'État espagnol dans le portefeuille.

### Autres expositions

Le groupe a recours à la réassurance et réalise des opérations financières qui génèrent également un risque de contrepartie.

### SCR

Le SCR de *spread* est le second risque le plus important du module de risque de marché de la formule standard de Solvabilité II.

Le SCR de contrepartie représente 3 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

## 2. Exposition au risque

### a. Exposition

#### Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprise.

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2019	31/12/2018
AAA – A	80 %	79 %
BBB ou moins – Non noté	20 %	21 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

*Périmètre* : ACM VIE SA, ACM VIE Mutuelle, ICM Life SA, NELL SA, NELB SA, ACM IARD SA, MTRL, Partners Assurances SA, Sérénis Assurances SA. hors GACM Espagne.

### b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines en portefeuille est restée stable sur l'année 2019. Toutefois, la part des obligations d'entreprise financière a diminué au profit des obligations des autres entreprises.

### c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Au sein de chaque titre, les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de notation et de maturité.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

#### Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation ont également été définies.

#### Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur les opérations financières sont :

- des règles de sélection des contreparties : les contreparties sont soumises à une contrainte de notation minimum ;
- des limites de positions par contrepartie ;
- un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non *investment grade* (notation BB+ ou inférieure), la direction financière sera informée ;

- les titres mis en nantissement sont soumis à un certain nombre de critères (couverture à tout moment de l'engagement, libellés en euros, etc.).

### b. Suivi du risque

#### Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

#### Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La liste des contreparties sur les opérations financières fait l'objet d'une revue périodique lors de comités dédiés.

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance du groupe à la réalisation d'un risque.

Les événements testés sont notamment :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* des obligations souveraines.

# E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

## 1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

## 2. Exposition au risque

### a. Exposition

Au 31 décembre 2019, la majorité des actifs, hors UC, détenus par le GACM SA sont liquides.

#### SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

### b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

### c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

## 3. Gestion du risque

### a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré de plusieurs façons :

- une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs ;
- des *stress tests* de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins du groupe en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

### b. Suivi du risque

En complément des études citées, le suivi est organisé autour :

- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie permettant aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de chaque canton de gestion ;
- d'un « plan d'urgence liquidité » qui permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des sociétés vie du groupe et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

### c. Bénéfice attendu dans les primes futures

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions *Best Estimate* et des provisions sans prise en compte de primes futures, est mesuré chaque année par entité.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme (3 ans) les positions en actifs cessibles des sociétés vie sont suffisantes pour faire face à une situation de stress sur le passif. Sur les sociétés non-vie en continuité d'exploitation, les flux de passif sont largement financés en prenant en compte les primes de l'année.

Les *stress tests* de liquidité montrent également que les entités vie du GACM SA peuvent faire face à un choc de rachats massifs sur les fonds d'épargne en euros (30 % des encours à 1 an).

## F. RISQUES OPÉRATIONNELS

### 1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

### 2. Exposition aux risques

#### a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 6 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel dans les exigences en capital du GACM SA reste stable sur l'année 2019.

#### c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour le GACM SA.

### 3. Gestion des risques

#### a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le GACM SA. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM SA, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège du groupe (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de plusieurs centres administratifs répartis sur les territoires français (8 centres interconnectés), belge (1 pour Partners Assurances SA) et espagnol (2 pour le GACM Espagne).

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, les possibilités de travail à distance, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats du GACM de son périmètre, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs de la même entité. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs de la direction financière : ils ont pu retrouver leur environnement de travail et reprendre leur activité.

Les Plans de Continuité d'Activité sont actualisés de façon à rester mobiles et couvrants pour les 3 scénarios suivants : indisponibilité des hommes, indisponibilité des locaux, indisponibilité de l'informatique.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le comité sécurité, animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information Groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de Sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Le GACM SA est associé, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les

résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

## b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

# G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

## 1. Description des principaux risques

Le GACM SA est également exposés au risque de non-conformité et aux risques émergents.

### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

### Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels le GACM SA pourrait être exposé.

Le cyber risque est intégré dans la cartographie des risques informatiques et fait l'objet d'une fiche de risques spécifiques « sécurité des systèmes d'information ».

### Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt le GACM SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risques principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

## 2. Exposition aux risques

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Pour le cyber-risque, plusieurs indicateurs de suivi ont été définis. Une étude à la fois sur les impacts quantitatifs et qualitatifs du cyber-risque est réalisée.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, le GACM SA peut être soumis au risque de dégradation de sa réputation suite à une mauvaise prise de décision ou à une mauvaise image du groupe bancaire.

## 3. Gestion des risques

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. Également, la conformité travaille en relation avec la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Une garantie d'assurance avec un porteur de risque externalisé au groupe permet de couvrir le cyber-risque.

# H. AUTRES INFORMATIONS

## Dépendance entre les risques

Le GACM SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard de Solvabilité II. La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre les sous-modules de risques. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

Le GACM SA bénéficie d'une bonne diversification entre les risques en raison de ses activités variées, exercées par le biais de ses différentes filiales opérationnelles.

Il n'y a pas de risque spécifique au niveau du groupe.



# 4

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



<b>A. ÉVALUATION DES ACTIFS</b>	<b>47</b>	<b>C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>51</b>
1. Valorisation des actifs incorporels et frais reportés	47	<b>D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES</b>	<b>52</b>
2. Méthode de valorisation des actifs financiers	47	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	52
3. Valorisation des actifs financiers	48	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	52
4. Autres actifs	48		
<b>B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>49</b>		
1. Tableau récapitulatif par activité	49		
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	49		
3. Hypothèses principales	50		
4. Niveau d'incertitude liée aux provisions techniques	50		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques statutaires	50		
6. Créances de réassurance	51		
7. Simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel	51		

# 4 VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actifs (en millions d'euros)	Solvabilité II	Comptes IFRS	Réévaluations
Goodwill	0	137	- 137
Frais d'acquisition différés	0	51	- 51
Immobilisations incorporelles	0	34	- 34
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	164	161	3
Actifs d'impôts différés	6	25	- 19
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	120 568	118 524	2 044
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	14 067	14 067	0
Prêts et prêts hypothécaires	5 910	5 909	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	404	424	- 20
Autres actifs	708	697	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	560	560	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>142 387</b>	<b>140 589</b>	<b>1 798</b>

Passifs (en millions d'euros)	Solvabilité II	Comptes IFRS	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	2 805	2 977	- 172
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	98 729	101 117	- 2 388
Provisions techniques UC et indexés	13 662	13 695	- 32
Autres passifs	11 321	11 735	- 414
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>126 518</b>	<b>129 525</b>	<b>- 3 007</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15 869</b>	<b>11 064</b>	<b>4 805</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

## A. ÉVALUATION DES ACTIFS

Conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE, les actifs et passifs du bilan Solvabilité II sont évalués en juste valeur définie comme le montant pour lequel ces actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs et passifs financiers sont valorisés en valeur de marché si le marché est actif ou, à défaut, par un modèle d'évaluation sur la base de paramètres observables ou non.

Les actifs financiers hors immobilier relevant de la norme IAS39 sont valorisés en valeur de marché par référence à la norme IAS39 du référentiel IFRS.

Les immeubles de placement sont valorisés en valeur d'expertise conformément à la norme IAS40.

### 1. Valorisation des actifs incorporels et frais reportés

Les *goodwill* sont valorisés à zéro dans le bilan Solvabilité II, car non échangeables sur un marché actif.

Les frais et les chargements d'acquisition reportés en IFRS sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

Les actifs incorporels autres que les *goodwill* peuvent être reconnus dans le bilan Solvabilité II pour une valeur non nulle :

- s'ils sont identifiables ;
- si l'entreprise peut obtenir des bénéfices économiques futurs ;
- s'ils ont une valeur disponible sur un marché actif.

### 2. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché *via* le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas significative, sur une alimentation « manuelle » des cours.

#### Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, nous récupérons également la codification suivante pour la place 186 :

#### Moyenne Cours Offert-Demandé

Pour cette place aussi appelée Xtrakter, il n'y a pas de dernier cours coté mais afin d'avoir des actifs estimés à leur juste valeur, les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à Xtrakter pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par Xtrakter pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

Enfin pour certains titres (soit 0,4 % des actifs valorisés), le cours récupéré correspond soit au cours demandé, soit au cours offert, soit à *fixing* d'ouverture, soit à un cours fourni par le dépositaire.

#### La valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2019 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons principales suivantes :

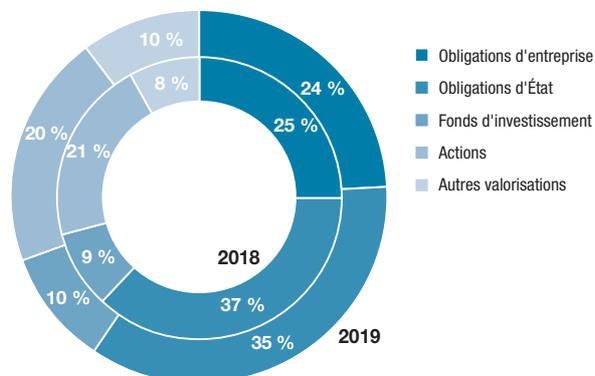
- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour les actifs structurés, mise en place d'une double valorisation ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les fonds d'investissement (de capital risque, de dette, de gestion alternative...), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les prêts, les CDN en adossement de pension, les dépôts, les liquidités et les titres achetés avant l'arrêté des comptes et qui n'ont pas coté depuis l'acquisition, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché. 71,2 % des actifs sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. Les 28,8 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations *via* essentiellement le contributeur de données BLOOMBERG (4,8 %), toujours en valeur de marché, de fonds d'investissement (4,0 %), de participations et d'immobilier (11,0 %), de prêts, liquidités et CDN de pensions valorisés en prix de revient (6,5 %).

## 3. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société GACM SA, hors coupon couru, sont principalement composés d'obligations d'État et d'obligations d'entreprise pour respectivement 37 % et 25 % (35 % et 24 % pour 2018).

### → RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



## 4. Autres actifs

Les autres actifs représentent 0,5 % du total bilan, soit 708 millions d'euros et se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	299	307	- 8
Créances nées d'opérations de réassurance	16	6	9
Autres créances (hors assurances)	326	359	- 32
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	67	1	66
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>708</b>	<b>673</b>	<b>35</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

## B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### 1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques brutes de réassurance du bilan prudentiel Solvabilité II du GACM SA se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Non-Vie	2 226	241	2 468
Santé NSLT	267	71	338
Santé SLT	1 072	242	1 314
Vie (hors Santé SLT et UC)	96 384	1 032	97 415
UC	13 521	141	13 662
<b>TOTAL</b>	<b>113 470</b>	<b>1 727</b>	<b>115 197</b>

Les provisions *Best Estimate* du Groupe sont constituées de la somme des provisions *Best Estimate* par entité, après élimination de la réassurance intra-Groupe.

La marge pour risque du Groupe est constituée de la somme de la marge pour risque des entités consolidées.

### 2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

#### Provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des *cash-flows* générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais, l'inflation, la participation aux bénéfices. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes (*Best Estimate*).

Solvabilité II précise également que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance-vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros. L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les *cash-flows* issus du passif.

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la moyenne des *cash-flows* du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

#### Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

## 3. Hypothèses principales

### Correction pour volatilité

La courbe des taux et la correction pour volatilité (ou *Volatility Adjustment* – VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2020.

La correction pour volatilité est de 7 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart	Écart (en %)
Provisions techniques SII brutes de réassurance	115 197	115 465	268	0,2 %
Fonds propres disponibles	14 560	14 608	48	0,3 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	14 560	14 608	48	0,3 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	14 230	14 289	59	0,4 %
SCR	5 769	5 915	146	2,5 %
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>252 %</b>	<b>247 %</b>	<b>- 5 pts</b>	<b>- 2,1 %</b>
MCR	2 511	2 566	55	2,2 %
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>567 %</b>	<b>557 %</b>	<b>- 10 pts</b>	<b>- 1,7 %</b>

Le ratio de couverture du SCR passe de 252 % à 247 %, soit une baisse de 5 points par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 567 % à 557 %, soit une baisse de 10 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

### Arrêté relatif aux fonds propres excédentaires en assurance-vie

Pour les calculs du 31 décembre 2019, 70 % du montant comptable de la provision pour participation aux bénéfices est prise en compte dans les fonds propres disponibles des entités solos.

La prise en compte de 70 % de la PPE dans les fonds propres disponibles a un impact positif de 32 points sur le ratio de couverture du SCR.

## 4. Niveau d'incertitude liée aux provisions techniques

### Épargne

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. Certaines années peuvent être atypiques (forts ou faibles rachats), ce qui rend l'estimation des prestations futures difficile.

Une sensibilité des provisions *Best Estimate* à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions *Best Estimate* est peu affecté par ce paramètre.

### Non-Vie et Santé NSLT

Le niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques se situe dans la prise en compte de l'inflation pour l'estimation des sinistres Non-vie et Santé NSLT.

### Santé SLT

Pour la branche Santé SLT, le niveau d'incertitude réside dans les lois d'expérience. Ces lois sont mises à jour annuellement et des *backtestings* sont réalisés pour valider la fiabilité de ces lois.

## 5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques statutaires

Les comptes consolidés statutaires du GACM sont établis aux normes IFRS.

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale soient maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité. Les participations exigibles, telles que définies par le règlement CRC n° 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés. Ces provisions sont, le cas échéant, complétées de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

Dans le bilan prudentiel, les provisions *Best Estimate* épargne sont estimées à partir d'un modèle prospectif qui permet d'estimer les *cash-flows* futurs, revalorisés de la participation aux bénéfices futurs pour les contrats en euros. Le montant des provisions sociales correspond à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions *Best Estimate* de l'assurance des emprunteurs reposent sur des lois d'expérience les plus réalistes possible sans marge de prudence, alors que les provisions sociales reposent sur des mécanismes largement plus conservateurs du fait de la réglementation en vigueur.

En assurance santé SLT, le calcul des provisions *Best Estimate* repose sur des lois d'expérience les plus réalistes possible sans marge de prudence, alors que les lois utilisées pour les provisions techniques des comptes sociaux, et reprises dans les comptes IFRS, sont calibrées de manière à assurer un règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés et sont pour certaines d'entre elles réglementées.

En assurance non-vie et santé NSLT, la prudence des provisions techniques sous Solvabilité II réside dans la marge pour risque, les provisions *Best Estimate* doivent être estimées les plus réalistes possible, sans marge de prudence. Les provisions *Best Estimate* sont actualisées, y compris les provisions pour sinistres. Les provisions techniques des comptes sociaux visent quant à elles à couvrir le règlement intégral des engagements vis-à-vis des assurés, ce qui conduit à des évaluations par nature plus élevées.

## 6. Créances de réassurance

Les créances de réassurance internes sont éliminées dans les comptes consolidés. Les créances résiduelles (hors groupe) sont maintenues à hauteur de leur valeur dans les comptes statutaires, le risque de défaut étant jugé non significatif s'agissant de créances à très court terme.

## 7. Simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel

Les simplifications utilisées pour le calcul des provisions techniques du bilan prudentiel groupe sont celles observées sur les entités qui composent le Groupe.

Celles-ci sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe.

# C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 8 % du total bilan, soit 11 321 millions d'euros et sont composés à près de 79 % d'autres dettes (hors établissements de crédit). La décomposition des autres passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	17	7	10
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	201	189	12
Dettes nées d'opérations d'assurance	153	133	20
Autres dettes (hors assurance)	283	340	- 57
Provisions autres que les provisions techniques	9	8	1
Dérivés	13	12	1
Dettes envers les établissements de crédit	276	292	- 16
Autres dettes (hors établissements de crédit)	8 938	7 900	1 039
Dettes subordonnées	826	319	506
Passifs d'impôts différés	555	626	- 70
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	54	44	10
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>11 321</b>	<b>9 870</b>	<b>1 451</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

Les autres passifs ne sont pas revalorisés sous Solvabilité II.

Concernant la reconnaissance des impôts différés, le taux utilisé est celui en vigueur par entité fiscale indépendante :

- sociétés françaises : 25,83 % ;
- société belge : 25 % ;
- sociétés espagnoles : 25 % ;
- sociétés luxembourgeoises : 24,94 %.

Les impôts différés s'élèvent à 555 millions d'euros et correspondent :

- à la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur ;
- aux éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- aux retraitements de consolidation.

Dans la présentation du bilan Solvabilité II, la société a effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats ». L'impôt différé actif résiduel de 6 millions d'euros correspond aux impôts non intégrés fiscalement du GACM ESPAÑA, de Partners et d'ICM LIFE.

## D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

### 1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

---

Les hypothèses relatives aux décisions de gestion futures sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe.

### 2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

---

Les hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance sont détaillées dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le Groupe.

# 5

## GESTION DU CAPITAL



<b>A. FONDS PROPRES</b>	<b>54</b>	<b>C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>59</b>
1. Politique de gestion des fonds propres	54		
2. Structure et montants des fonds propres disponibles	54		
3. Réconciliation des fonds propres IFRS avec les fonds propres SII	56	<b>D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ</b>	<b>59</b>
4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	57		
<b>B. SCR ET MCR</b>	<b>58</b>	<b>E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>59</b>
1. Ratios de solvabilité	58		
2. Points méthodologiques	58		
3. Résultats	58		

## A. FONDS PROPRES

### 1. Politique de gestion des fonds propres

Le groupe dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer presque intégralement dans la catégorie « fonds propres *Tier 1* non restreints ».

Un nouvel emprunt subordonné, classé en fonds propres *Tier 2*, a été émis en décembre 2019. Ce titre subordonné respecte les critères d'éligibilité énoncés dans la réglementation, de même que les emprunts subordonnés émis en décembre 2015 et en mars 2016.

Par ailleurs, l'emprunt subordonné émis en juin 2014 est classé en *Tier 2* en vertu des clauses transitoires permettant, pour les éléments émis avant la date d'adoption de la réglementation et ce pendant une période de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de Solvabilité II, de considérer la classification admise en Solvabilité I.

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), le responsable de la fonction clé gestion des risques devra s'assurer :

- qu'une analyse approfondie de ses caractéristiques soit effectuée afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer ;

- qu'une émission d'éléments de fonds propres est compatible avec le plan de gestion du capital ;
- de mettre à jour la politique de gestion du capital.

Le groupe s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, les équipes Solvabilité SII et modélisation, qui sont en charge des calculs de provisions *Best Estimate* et de SCR, étudient la qualité des fonds propres du Groupe et vérifient que les règles de *tiering* imposées par Solvabilité SII sont bien respectées. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

### 2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres SII disponibles s'élèvent à 14 560 millions d'euros à fin 2019, contre 11 323 millions d'euros à fin 2018. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en millions d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 490	3 268	- 778	- 24 %
Réserve de réconciliation	9 343	7 826	1 517	19 %
Emprunts subordonnés	826	319	506	158 %
Fonds propres excédentaires admissibles	1 870			
Intérêts minoritaires admissibles	50	43	7	16 %
Participation déduite	- 25	- 136	111	82 %
Position nette active d'impôts différés	6	3	3	98 %
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>14 560</b>	<b>11 323</b>	<b>3 237</b>	<b>29 %</b>

#### Le capital social et les fonds d'établissement

Le capital social du GACM SA, entièrement appelé, s'élève à 2 395 millions d'euros à fin 2019. La diminution par rapport à l'an passé est expliquée par la présence de prime de fusion en 2018, qui a été distribuée en 2019 au titre de l'affectation du résultat 2018.

Les fonds d'établissement sont liés aux mutuelles ACM VIE Mutuelle et MTRL et s'élèvent à 95 millions d'euros (stable par rapport à 2018).

#### La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 9 343 millions d'euros à fin 2019, en hausse de 1 517 millions d'euros par rapport à fin 2018. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires nettes des fonds d'établissement des mutuelles** composées du report à nouveau et du résultat de l'exercice pour 8 574 millions d'euros à fin 2019, contre 8 154 millions d'euros à fin 2018 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs.** Celle-ci représente 957 millions d'euros nets d'impôts différés passif et hors reclassement des provisions pour excédent admissibles (1 870 millions d'euros) à fin 2019, contre 1 755 millions d'euros nets d'impôts différés à fin 2018.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres :

- **les retraitements des fonds cantonnés** : au niveau solo, plusieurs cantons réglementaires de retraite collective de type L441, PERE et PERP existent. Ces cantons ont été considérés comme non significatifs au sein du Groupe. Les résultats futurs de ces cantons (partie intégrante des capitaux propres SII) de 12 millions d'euros, contre 15 millions d'euros en 2018, ne sont donc pas utilisables pour couvrir le SCR et le MCR du Groupe ;
- **les autres fonds propres non disponibles** : suite à la mise en place des conventions d'affiliation, les fonds propres des mutuelles sont considérés comme disponibles pour le Groupe, à l'exception d'un pourcentage de la contribution au SCR Groupe d'ACM VIE Mutuelle et de la MTRL, qui sont déduits des fonds propres disponibles à hauteur de 88 millions d'euros en 2019 ;
- **les intérêts minoritaires SII** : ces intérêts à déduire de la réserve de réconciliation s'élèvent à 88 millions d'euros fin 2019. Ils sont en baisse de 5 millions d'euros par rapport à l'année 2018 ;
- **les distributions de dividendes** : du fait de la grave crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid-19 et suite aux recommandations des Autorités de contrôle et du gouvernement français, le GACM SA a pris la décision de modifier sa politique de distribution de dividendes et de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2019. Cette décision aura pour effet de renforcer les fonds propres de la société.

#### Rappel des dividendes distribués

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Dividende par action (en euros)	23,50	4,20	3,50
Dividende global (en milliers d'euros)	1 881 569	336 280	252 631

#### Emprunts subordonnés

Les emprunts subordonnés s'élèvent à 826 millions d'euros à fin 2019, contre 319 millions d'euros à fin 2018. Au cours de l'exercice 2019, un emprunt subordonné a été émis à hauteur de 501 millions d'euros par la société ACM VIE SA.

#### Fonds propres excédentaires admissibles

Le décret relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie est paru au *Journal officiel* le 28 décembre 2019. Il fixe de nouvelles conditions dans lesquelles la PPE pourra être reprise dans les fonds propres SII. Pour les calculs du 31 décembre 2019, 70 % du montant comptable de la provision pour participation aux bénéficiaires est prise en compte dans les fonds propres disponibles des entités solos.

Une partie de ce montant n'est pas admissible dans les fonds propres du groupe, elle est de 1 971 millions d'euros en 2019. Ce montant correspond aux éléments « non disponibles » pour le groupe qui sont écartés des fonds propres excédentaires de chaque société. Par excédentaire, on entend les fonds propres non disponibles solos qui sont supérieurs à la contribution du SCR solo pour le SCR groupe.

Les fonds propres excédentaires admissibles sont donc de 1 870 millions d'euros en 2019.

#### Intérêts minoritaires admissibles

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres dépassant la contribution du SCR solo pour le SCR groupe est considérée comme non admissible. En 2019, cette part s'élève à 38 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires admissibles sont par conséquent de 50 millions d'euros en 2019.

#### Capitaux propres des filiales non consolidées

Le GACM SA possède une participation hors UE dans une société d'assurance d'un pays tiers qui n'est pas consolidée : ASTREE SA (Tunisie).

La valeur de marché des titres de participation ASTREE SA est retraitée aux capitaux propres disponibles pour 25 millions d'euros.

#### Position nette active d'impôts différés

Au 31 décembre 2019, le montant de l'impôt différé actif est de 6 millions d'euros contre 3 millions d'euros en 2018.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéficiaires futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif net est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en *Tier 3* dans les capitaux propres Solvabilité II.

### 3. Réconciliation des fonds propres IFRS avec les fonds propres SII

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres IFRS par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018	Variations 2019/2018	%
Capital social et primes d'émission	2 395	3 173	- 778	- 25 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	8 669	8 248	421	5 %
<b>Capitaux propres IFRS totaux</b>	<b>11 064</b>	<b>11 422</b>	<b>- 357</b>	<b>- 3 %</b>
Réév. des placements	2 166	1 765	402	23 %
Réév. des provisions techniques	- 1 249	928	- 2 177	
Reclassement des fonds propres excédentaires	3 841	0	3 841	
Autres ajustements de valeurs	- 396	- 334	- 62	- 18 %
Reconnaissance des impôts différés	441	- 604	1 045	173 %
<b>Capitaux propres SII</b>	<b>15 869</b>	<b>13 177</b>	<b>2 692</b>	<b>20 %</b>
Dividendes prévus et distribution	0	- 1 882	1 882	100 %
Dettes subordonnées	826	319	506	
Ajustement sur fonds cantonnés	- 12	- 15	3	21 %
Intérêts minoritaires non éligibles	- 38	- 50	12	24 %
Participations déduites (article 229)	- 25	- 136	111	82 %
Autres fonds propres non disponibles	- 88	- 89	1	1 %
Fonds propres excédentaires non admissibles	- 1 971	0		0 %
<b>FONDS PROPRES DISPONIBLES SII</b>	<b>14 560</b>	<b>11 324</b>	<b>3 236</b>	<b>29 %</b>

## 4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

### Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA au 31 décembre 2019 s'élèvent à 14 560 millions d'euros.

La presque totalité des fonds propres du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est classée en fonds propres de niveau 1 non restreint.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 490	2 490			
Réserve de réconciliation	9 343	9 343			
Emprunts subordonnés	826			826	
Fonds propres excédentaires admissibles	1 870	1 870			
Intérêts minoritaires admissibles	50	50			
Participation déduite	- 25	- 25			
Position nette active d'impôts différés	6				6
<b>FONDS PROPRES SII DISPONIBLES</b>	<b>14 560</b>	<b>13 728</b>	<b>0</b>	<b>826</b>	<b>6</b>

### Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 14 560 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par Tier pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 490	2 490			
Réserve de réconciliation	9 343	9 343			
Emprunts subordonnés	826			826	
Fonds propres excédentaires admissibles	1 870	1 870			
Intérêts minoritaires admissibles	50	50			
Participation déduite	- 25	- 25			
Position nette active d'impôts différés	6				6
<b>FONDS PROPRES SII ÉLIGIBLES SCR</b>	<b>14 560</b>	<b>13 728</b>	<b>0</b>	<b>826</b>	<b>6</b>

### Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 14 230 millions d'euros.

Les règles de limitation par Tier sur les fonds propres disponibles ont un impact limité sur les fonds propres SII éligibles pour le MCR. En effet, les fonds propres de niveau 3 sont limités pour la couverture du MCR ainsi que les fonds propres classés en Tier 2 éligibles à la couverture du MCR qui ne doivent pas dépasser le seuil autorisé de 20 % du MCR.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital en actions ordinaires et fonds d'établissement	2 490	2 490			
Réserve de réconciliation	9 343	9 343			
Emprunts subordonnés	502			502	
Fonds propres excédentaires admissibles	1 870	1 870			
Intérêts minoritaires admissibles	50	50			
Participation déduite	- 25	- 25			
Position nette active d'impôts différés	0				0
<b>FONDS PROPRES SII ÉLIGIBLES MCR</b>	<b>14 230</b>	<b>13 728</b>	<b>0</b>	<b>502</b>	<b>0</b>

## B. SCR ET MCR

### 1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

(en millions d'euros)	2019
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	14 560
SCR	5 769
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>252 %</b>

(en millions d'euros)	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	14 230
MCR	2 511
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>567 %</b>

Le MCR s'élève à 2 511 millions d'euros, soit 44 % du SCR.

### 2. Points méthodologiques

#### a. Méthode utilisée

Le GACM SA calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Mesure transitoire actions

Le GACM SA n'a pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

#### c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : le *private equity*, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations que la société effectue sur les portefeuilles euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

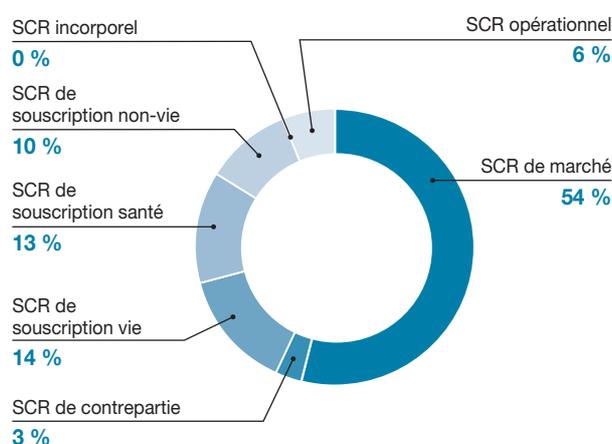
#### d. Ajustement pour impôt

Le GACM SA a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif net du bilan initial.

### 3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2019 s'élève à 5 769 millions d'euros :

Détail du SCR (en millions d'euros)	
SCR de marché	4 480
SCR de contrepartie	250
SCR de souscription vie	1 126
SCR de souscription santé	1 078
SCR de souscription non-vie	857
SCR incorporel	0,04
<b>BSCR</b>	<b>5 641</b>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>535</b>
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 510</b>
<b>SCR</b>	<b>5 666</b>
<b>SCRot</b>	<b>103</b>
<b>SCR FINAL</b>	<b>5 769</b>



Le SCR diversifié du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA est principalement constitué du SCR de marché et, dans une moindre mesure, du SCR de souscription.

## **C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

Le Groupe n'est pas concerné par l'utilisation de ce sous-module.

## **D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ**

Cette partie n'est pas applicable car le Groupe utilise la formule standard.

## **E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

Non applicable.



# 6

## ANNEXES



États publics	Libellés
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S220122	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230122	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250122	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S320122	Communication d'informations sur les entreprises dans le périmètre du groupe

**S.02.01.02**  
**Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	46
Actifs d'impôts différés	R0040	6 286
Excédent du régime de retraite	R0050	33
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	163 698
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	120 568 453
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	3 572 389
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 438 092
Actions	R0100	11 997 156
Actions - cotées	R0110	11 125 622
Actions - non cotées	R0120	871 534
Obligations	R0130	86 304 811
Obligations d'Etat	R0140	34 542 441
Obligations d'entreprise	R0150	49 862 650
Titres structurés	R0160	1 899 720
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	15 984 634
Produits dérivés	R0190	120
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	271 251
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	14 066 978
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	5 909 574
Avances sur police	R0240	62 580
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	5 846 994
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	404 048
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	105 613
Non-vie hors santé	R0290	104 818
Santé similaire à la non-vie	R0300	795
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	298 435
Santé similaire à la vie	R0320	231 963
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	66 473
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	283
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	298 633
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	15 680
Autres créances (hors assurance)	R0380	326 457
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	559 712
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	66 734
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>142 386 613</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 805 332
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 467 643
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	2 226 454
Marge de risque	R0550	241 189
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	337 689
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	266 589
Marge de risque	R0590	71 100
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	98 728 995
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 313 534
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 071 865
Marge de risque	R0640	241 669
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	97 415 461
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	96 383 718
Marge de risque	R0680	1 031 743
Provisions techniques UC et indexés	R0690	13 662 264
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	13 520 969
Marge de risque	R0720	141 295
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 923
Provisions pour retraite	R0760	46 554
Dépôts des réassureurs	R0770	201 173
Passifs d'impôts différés	R0780	555 478
Produits dérivés	R0790	13 106
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	276 036
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	8 938 358
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	152 581
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	16 565
Autres dettes (hors assurance)	R0840	279 418
Passifs subordonnés	R0850	825 527
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	825 527
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	7 293
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>126 517 603</b>
Excédent d'actif sur passif	R1000	15 869 010





Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2019  
 Devise d'affichage : k EUR

**S.22.01.22**

**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		<b>C0010</b>	<b>C0030</b>	<b>C0050</b>	<b>C0070</b>	<b>C0090</b>
Provisions techniques	<b>R0010</b>	115 196 591	0	0	268 166	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	14 559 979	0	0	47 769	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	14 559 979	0	0	47 769	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	5 769 438	0	0	145 565	0

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 241 035	1 241 035		
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	1 154 349	1 154 349		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	94 792	94 792		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070	3 841 489	3 841 489		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	1 971 201	1 971 201		
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	9 343 101	9 343 101		
Passifs subordonnés	R0140	825 527		0	825 527
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	6 286			6 286
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	87 614	87 614		
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	38 069	38 069		
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0240				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0250	24 944	24 944		
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0260				
<b>Total déductions</b>	R0270	2 009 270	2 009 270		
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0280	2 034 214	2 034 214		
<b>Fonds propres auxiliaires</b>	R0290	14 559 979	13 728 166	0	825 527
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
<b>Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs</b>	R0410				
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
<b>Total fonds propres d'autres secteurs financiers</b>	R0440				
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	14 559 979	13 728 166	0	825 527
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	14 553 692	13 728 166	0	825 527
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	14 559 979	13 728 166	0	825 527
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	14 230 379	13 728 166	0	502 213
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	2 511 064			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	5,67			
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0660	14 559 979	13 728 166	0	825 527
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	5 769 438			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	2,52			

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2019  
Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.22 - 02**  
**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	15 869 010
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 425 566
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	12 067
Autres fonds propres non disponibles	R0750	88 277
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>9 343 101</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	1 181 865
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	40 371
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>1 222 235</b>

Nom légal : GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, Date d'arrêté : 31/12/2019  
 Devise d'affichage : k EUR

**S.25.01.22**

**Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	12 957 457		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	250 319		
Risque de souscription en vie	R0030	1 430 191		0
Risque de souscription en santé	R0040	1 078 181		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	857 253		0
Diversification	R0060	-2 551 011		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	37		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>14 022 426</b>		

		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	535 047
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-8 381 549
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-509 569
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>5 666 355</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>5 769 438</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 511 064
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	103 083
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>5 769 438</b>



